
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 29 mai 2017

La séance est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Yasmina SALHI - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - M. Frédéric VERMEULIN – M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - M. Hector BRAVO - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Hector BRAVO)
Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)
Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)
Mme Chafia TIFRA (pouvoir à M. Prosper KABALO)
M. Olivier BAUD (pouvoir à Mme Pascale CROZON)
Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)
Mme Djamila GHEMRI (pouvoir à M. Mathieu SOARES)
M. Jacky ALBRAND (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)
Mme Emmanuelle HAZIZA (pouvoir à Mme Martine MAURICE)
M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)
M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)
M. Alain BRISSARD (absent)
M. Movses NISSANIAN (absent)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera dans les travées.

Nous allons adopter le procès-verbal de la séance précédente du 26 mars.

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix. Qui est d'accord pour l'adopter ?

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Martin, vous souhaitez avoir une intervention par rapport non pas à l'ordre du jour mais à l'organisation de la commission pour l'examen du vœu relatif au déclassement de la catégorie des autoroutes dans le département du Rhône, les sections autoroutes A6/A7, examiné lors de la dernière commission.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors du Conseil Municipal de février 2017, notre groupe Les Républicains avait présenté un vœu concernant le déclassement programmé des autoroutes A6/A7, vœu renvoyé à une commission Développement Urbain et Cadre de Vie ultérieure.

Cette commission s'est effectivement tenue le 17 mai dernier, et c'est à ce sujet que j'ai souhaité vous interpeller, Monsieur le Maire.

Par courrier en date du 9 mai déposé dans ma boîte aux lettres d'élu, vous avez indiqué que les conseillers municipaux et présidents de groupe pouvaient se manifester jusqu'au 15 mai afin d'y participer. Encore fallait-il avoir connaissance de ce courrier, ce qui n'a pas été le cas.

J'ai donc quelques propositions d'amélioration à vous proposer, Monsieur le Maire, dans un esprit républicain et constructif.

Nous sommes au XXI^e siècle, l'usage de la messagerie électronique s'est généralisé, y compris dans notre assemblée puisque nous sommes prévenus par courriel de la disponibilité des dossiers des commissions. Pourquoi ne pas avoir relayé l'information par ce canal ?

À moins qu'une subtilité du CGCT, imposant la voie postale, m'aurait échappé, Monsieur le Maire ?

Une autre possibilité aurait été de transmettre ce courrier aux secrétaires de groupe. Monsieur le Maire, nous ne sommes pas des professionnels de la politique et nous nous appuyons beaucoup sur ces personnels mis à disposition de nos groupes pour entrer en contact avec les différents services municipaux.

La commission d'appels d'offres ayant nos numéros de portables, il est aussi courant que nous échangions nos disponibilités à l'oral afin d'assurer le quorum de la CAO.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, il y avait selon nous de nombreuses possibilités de nous informer de la possibilité de participer à cette commission un peu particulière.

Je ne pense pas qu'il y ait eu une volonté de nous y empêcher. J'émetts cependant le souhait que la communication soit améliorée dans le futur, et c'est dans ce sens que je vous propose que ce genre d'information soit diffusé par mail aux élus et aux secrétaires de groupe.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais faire quelques remarques en réponse. J'ai apprécié le ton mesuré mais on ne peut pas non plus téléphoner et envoyer par mail et écrire dans les délais et pourquoi pas envoyer un coursier ? Il faut aussi accepter un certain nombre de choses.

Permettez Monsieur Lacoste, si vous arrêtez de grogner, je pourrais peut-être continuer l'explication, d'autant plus qu'elle devrait sinon vous satisfaire du moins être un élément d'explication.

L'invitation électronique a été envoyée aux membres de la commission Développement Urbain et Cadre de Vie qui étaient les premiers sollicités, mais pas les seuls. Vous avez rappelé fort justement que, le 17 mai, j'avais indiqué que les présidents de groupe et d'autres membres des commissions pouvaient y participer. En tout cas les membres de la commission Développement Urbain et Cadre de Vie dont sont membres Mme Virginie Panico et Mme Emmanuelle Aziza qui font partie de votre groupe (cela en fait donc deux sur cinq) ont été informés dans les délais.

On peut penser quelquefois que deux membres de votre commission ayant été informés et cela ayant été dit, il y a suffisamment de communication dans votre groupe pour que cette information puisse être transférée. C'est le premier point. Je ne vous en fais pas le reproche, je le constate.

Par ailleurs, la modification de l'invitation électronique indiquant l'avancement de l'heure de la commission, en raison justement de l'examen du vœu, a été envoyée aux membres de la commission voici plusieurs semaines. Les membres de la commission, pour vous, ce sont les deux dont je viens de parler. Cette mise à jour de l'invitation électronique spécifiait bien, dans le corps du message, l'examen du vœu en commission. Donc deuxième avertissement ou invitation plusieurs semaines avant.

En troisième lieu, un courrier papier a été distribué aux présidents de groupe dans leur boîte aux lettres mairie le jour de l'envoi de la convocation en commission, soit 5 jours avant tout de même.

Ce courrier rappelait que les présidents du groupe étaient invités ainsi que tous les membres du Conseil Municipal qui en faisaient la demande auprès des Affaires générales. Troisième invitation spécifique.

Quatrième, qui répond à quelque chose que vous me demandez, qui a été fait, la convocation à la commission avec l'ordre du jour précisant l'examen du vœu a bien été transmise en version papier, 5 jours avant, aux assistants de groupe. On peut penser qu'ils servent à quelque chose et qu'eux-mêmes peuvent aller dans les boîtes aux lettres des élus et dans la leur et avertir 5 jours avant de la tenue de cette commission, et que les présidents de groupe et les autres membres qui en font la demande soient informés.

Il y a quand même un luxe de précautions et les assistants de groupe l'ont reçue en même temps que les membres de la commission le mercredi 10 mai, soit 5 jours francs avant. Le jour de la commission, un courriel a été envoyé par Jérôme Safar, mon directeur de cabinet, aux membres de la commission, pour rappeler les modalités de vote ouvert aux membres de la commission et la possibilité de donner un pouvoir.

Cela montre quand même que nous en faisons beaucoup. Ce que vous demandez en plus, c'est que l'on envoie une invitation électronique à ceux qui ne sont pas invités à cette commission. Pourquoi pas ? Vous n'avez pas dressé un procès mais quand on entend tout ce qui a été fait dans la règle par papier ou mail électronique auprès des membres de la commission, on peut toujours trouver des raisons de se plaindre.

C'est vrai qu'à cette commission, pour votre groupe, n'était présente que Mme Panico, Mme Aziza n'y était pas. J'ai fait vérifier, elle n'a été présente à aucune commission depuis le début de cette mandature. Je ne parlerai pas en direction des absents mais comme quelquefois nous avons droit à des leçons de présence dans la vie municipale, cela mérite d'être souligné. Il me semble qu'il y avait, pour ce qui vous concerne, beaucoup de raisons d'être prévenu, soit par Mme Panico soit par votre assistant de groupe et, vous-même, dans votre boîte aux lettres, certes cinq jours avant.

Je ne fais pas véritablement amende honorable mais je veux dire simplement que beaucoup a été fait pour que vous puissiez participer à cette commission.

Je rappelle qu'à l'issue de cette commission, il a été décidé par 9 voix contre 2 de ne pas renvoyer ce vœu en Conseil Municipal. Je rappelle également qu'à cette commission, nous avons invité deux représentants de la Métropole qui ont présenté avec beaucoup de détails, à travers un PowerPoint, le contenu non seulement de ce vœu mais de la problématique qui avait été délibérée préalablement au sein de la Communauté urbaine. Quand je regarde le compte rendu de cette commission, je vois que beaucoup s'en sont saisis, y compris bien sûr dans la majorité municipale pour poser un certain nombre de questions.

Je trouve que, sur ce plan, nous n'avons guère de choses à nous reprocher.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- On ne vous reproche rien.

M. LE MAIRE.- C'est très bien. Merci.

Je voudrais profiter aussi du début de cette séance pour rappeler un certain nombre de choses relatives à la campagne des élections législatives. Certes, tout le monde n'est pas concerné nominalement, M. Poncet l'est, M. Soares l'est, Mme Aziza l'est, M. Vullierme l'est en tant que suppléant, Mme Vessiller et M. Morel aussi.

Lors des précédents scrutins, les lois d'affichage avaient été réglementées et observées très scrupuleusement, cela résulte de la loi du 14 avril 2011 qui précisait les choses.

Je ne m'adresse à personne en particulier, je le dis à tous, je m'adresse peut-être plutôt à certains qui ne sont pas là. Un courrier vous sera envoyé qui vous le précisera mais il est bien que notre assemblée l'entende : en tant que maire de Villeurbanne, j'attire votre attention sur les règles d'affichage et de propagande sur notre commune durant cette période.

L'affichage électoral est reconnu par l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse. Il est strictement encadré par le Code électoral. L'article 51 du Code prévoit que, pendant la durée de la période électorale (nous y sommes), des emplacements spéciaux d'une surface égale sont attribués à chaque candidat pour l'apposition de ses affiches. C'est ce que l'on appelle les panneaux électoraux.

Afin de réduire l'affichage sauvage, la loi 2011-412 du 14 avril 2011, portant simplification du dispositif du Code et relative à la transparence financière de la vie politique, a autorisé le collage des affiches électorales sur les panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe. Cette loi a également allongé de 3 à 6 mois le délai pendant lequel tout affichage à caractère électoral est interdit en dehors des panneaux d'affichage.

Cela signifie, pour faire simple, qu'à partir du début de la campagne officielle, seules les affiches officielles sont autorisées. Il semble que tout le monde ne le sache pas.

Seules ces affiches peuvent être apposées sur les seuls panneaux électoraux et sur les panneaux d'affichage libre lorsqu'il en existe, ce qui est le cas dans notre commune. Toute infraction à cette disposition est punie d'une amende de 9 000 €.

Par ailleurs, les dispositions des articles 560-13 et 580-30 du Code de l'environnement relatif à la publicité réglementent également l'affichage d'opinion dans un souci de protection de l'environnement.

Le législateur a ainsi mis en place un ensemble de dispositions qui garantissent l'équilibre entre la liberté d'expression, le respect de l'environnement et l'égalité de traitement entre les candidats.

Je vous demande donc d'être particulièrement vigilants au respect de ces règles. De nombreux Villeurbannais se sont plaints récemment du non-respect de ces règles pourtant simples et faciles à respecter. Je demande aux services de la Ville qui constateraient des infractions de les relever et de dresser procès-verbal si besoin.

Je l'ai dit au début de mon propos, cette règle de cette nouvelle loi de 2011 avait été, au moment des législatives de 2012, parfaitement respectée. Là, il semblerait que des candidats peut-être plus nouveaux ne la connaissent pas.

Par ailleurs, le règlement de publicité de la Métropole doit lui aussi être respecté durant cette période. Il en va de même pour les règlements municipaux et en particulier les demandes qui doivent être faites systématiquement auprès des services de la Ville pour toute intervention sur l'espace public faisant appel à du matériel permettant d'amplifier la voix. Cela demande une autorisation auprès du maire et de la Ville. Je le rappelle aussi et cela vaut pour tout le monde.

Voilà l'essentiel du contenu de ce courrier que je vais adresser à tous les candidats mais il m'a semblé judicieux d'en informer ici les membres de notre Conseil Municipal.

Avant de commencer l'ordre du jour, vous avez pris connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Je vous demande simplement d'en prendre acte.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 juillet 2017.

Nous passons à l'ordre du jour de notre Conseil.

**1 – DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE –
Mme Dominique BALANCHE**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

**2 – DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR
DES JEUNES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET MOINS DE 18 ANS EN
FORMATION PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'ATELIER DE MÉCANIQUE
AUTOMOBILE DE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique
BALANCHE**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Martin pour deux minutes. Le rapporteur est Mme Balanche, souhaite-t-elle dire quelques mots ?

Mme Dominique BALANCHE.- Non, j'attends l'intervention de M. Martin puisque nous nous étions vus dans le cadre de la commission des Finances. Peut-être n'avons-nous pas été assez explicites, je suis prête à répondre éventuellement à d'autres demandes de complément d'information. Merci Monsieur le Maire.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots au sujet de cette délibération qui est très claire.

Nous notons depuis quelque temps un changement d'orientation manifeste sur votre rapport à l'aide à l'emploi des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Après le plan zéro chômeur à Saint-Jean incarné par le Booster de Saint-Jean et l'entreprise Emerjean pour lesquels une nouvelle délibération sera votée ce soir, c'est aux jeunes mineurs en formation professionnelle du secteur automobile que s'adresse cette délibération.

Elle permettra à quelques jeunes en CAP de mécanique automobile d'avoir pendant 3 ans une période d'activité afin de valider leur formation, et ce même si l'atelier de mécanique automobile de notre commune traite moins de véhicules qu'auparavant.

Il est maintenant bien loin le temps des emplois d'avenir, emplois parking sans réelle perspective d'avenir.

Le fait d'être comme nous, dans l'opposition au président de la République, Monsieur le Maire, vous a-t-il ouvert les yeux ou tout simplement voulez-vous vous mettre en route pour maintenir votre pole position sur certains de vos élus qui eux se sont mis en marche ?

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains votera bien évidemment cette délibération et nous formons des vœux pour que ces jeunes trouvent rapidement un emploi après leur formation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Voir un lien entre cette délibération et le changement de président de la République, honnêtement, c'est un peu curieux. Faire le rapport avec l'opération zéro chômeur, ça l'est encore plus. Il y a bien longtemps que, dans notre collectivité, nous avons des dispositifs qui nous permettent d'accueillir des jeunes en stage. Je ne vais pas les énumérer ici mais Mme Blanche peut vous les rappeler si elle le souhaite.

Puisque vous dites que cela vient remplacer les emplois d'avenir, je vous rappelle que nous avons encore un certain nombre d'emplois d'avenir pour lesquels je me suis engagé à ce que d'ici quelque temps nous puissions vous présenter un bilan presque terminal sur la façon dont cela s'est passé, quelles ont été leurs perspectives, ceux qui ont trouvé du travail, ceux qui sont entrés dans la vie. Bref, toute une évaluation sera faite sur ces emplois d'avenir.

Là encore, vouloir les mettre en balance en disant que ces vilains emplois d'avenir sont terminés et que maintenant nous permettons d'embaucher des jeunes dans les conditions du rapport ici, cela n'a vraiment rien à voir.

Mme Dominique BALANCHE.- Je pense que, Monsieur le Maire, vous avez fait une réponse assez complète. Nous avons répondu à M. Martin sur le nombre de contrats d'apprentissage au sein de la Ville (18). Chaque année, nous sommes entre 15, 14, 16, 18 possibilités de faire des contrats d'apprentissage.

Les dispositifs ne s'opposent pas parce que ce ne sont pas tout à fait les mêmes parcours ni les mêmes jeunes ni les mêmes démarches. Vivement que l'on puisse avoir des éléments très précis parce que le bilan qui est fait est qualitatif et quantitatif mais cela ne nous empêchera pas de rappeler les contrats jeunes. Je pense que des jeunes à l'emploi, quelle que soit la forme, ce sont des jeunes qui ont au moins un avenir.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES ENTRE 5 AGENTS MUNICIPAUX ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

4 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 9 abstentions) -

5 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS SITUÉS 174 RUE YVONNE CHANU À VILLEURBANNE –

M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

6 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ - ACQUISITION EN VEFA DE 33 LOGEMENTS, 159 RUE JEAN VOILLOT À VILLEURBANNE (FINANCEMENT PLUS ET PLAÏ) – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

7 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS, 159 RUE JEAN VOILLOT (FINANCEMENT PLS) – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

8 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ - RÉHABILITATION DE 97 LOGEMENTS SITUÉS 2-4 AVENUE GALLINE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

9 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « TERREO », SITUÉE 14 RUE CHARRIN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

10 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « GRAND ANGLE », SITUÉE 95 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

11 – AUTORISATION DE CESSION DES BIENS DU CCAS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Le Centre communal a besoin de notre autorisation pour y procéder.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE TRAVAUX D'OFFICE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il s'agit de travaux qui sont faits dans des cas de précarité particulière. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – SUBROGATION DE PARTIES AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 18 MARS 1964 CONCLU ENTRE LA CAF DU RHÔNE ET EST MÉTROPOLE HABITAT CONCERNANT LE FONCIER DU 17 RUE PIERRE-JOSEPH PROUDHON – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Il s'agit du centre social des Buers.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

14 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP° ALSTOM : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU PROMOTEUR AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIÉTÉ OGIC DANS LE CONTEXTE D'UNE SUBSTITUTION DE LADITE SOCIÉTÉ PAR LA « SCI VILLEURBANNE 130 BLUM » – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà voté le principe de ce rapport, il s'agit d'une modification de la participation financière.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT : 33 AVENUE GENERAL LECLERC / 6 RUE PRIMAT - 11 RUE AYNARD - 181 COURS ÉMILE ZOLA - 40 RUE DESCARTES - 74 RUE ANTONIN PERRIN - ZAC GRATTE-CIEL / ILOT I – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Comme nous l'avons fait les fois précédentes, nous avons regroupé un certain nombre d'opérations concernant le même bailleur.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

16 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX - SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - RÉSIDENCE LOUIS ARMAND - 2 ALLÉE ATHENA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

17 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN TERRAIN BÂTI SITUÉ 6 RUE DU CAPITAINE FERBER – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un terrain situé à la Feyssine, dans les dernières maisons et propriétés sur cet emplacement.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) 2018 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une actualisation de ces taxes.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – EXONÉRATION DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- C'est une exonération élargie à un certain nombre de cas concernant des échanges non marchands, des plantations citoyennes ou des boîtes de partage comme il en existe un certain nombre dans certains quartiers et certains lieux à Villeurbanne.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Il s'agit notamment de la réfection du terrain en gazon synthétique du stade Cyprian. Je la cite parce que des responsables du club le Maccabi m'en ont parlé et m'ont dit qu'ils l'attendaient avec impatience cet été. Il s'agit également du sol sportif et d'une structure artificielle au gymnase Saint-Jean, du remplacement de l'éclairage par des LED à l'Astroballe, et de la reconstruction du terrain sportif de proximité sur le site de Galline-Salengro.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, l'une de M. Gluck pour le groupe Europe Écologie Les Verts et l'autre de M. Soares pour le groupe communiste.

Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais juste revenir sur cette délibération qui est la première étape de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public. C'est donc après le vote de cette délibération que découlera le calendrier contraint qui comprend de nombreuses étapes formelles.

Nous ne nous sommes pas réveillés un matin en disant que nous devons ouvrir un équipement en DSP. Il y a vraiment des étapes et je vais vous les donner pour comprendre le sens.

Une fois que nous aurons délibéré ce soir, nous aurons la réunion de la commission consultative des services publics locaux pour présenter le projet de DSP, puis une présentation pour avis au CTP en juillet, et l'approbation du Conseil Municipal du projet de DSP.

Le délai de mise en concurrence est au minimum d'un mois, un délai allongé permettant aux candidats de disposer de plus de temps pour construire leur offre.

Nous aurons après la réunion de la commission d'ouverture des plis pour le choix des candidats admis à concourir, l'examen des offres et négociations pendant au minimum deux mois, la délibération du Conseil Municipal sur le choix du délégataire et, enfin, la notification au délégataire et au préfet.

Dans les faits, compte tenu des délais légaux, il nous faut compter entre 6 et 8 mois, c'est un minimum.

Monsieur Gluck et Monsieur Soares, pourquoi une DSP pour un équipement d'accueil du jeune enfant à la ZAC Maisons-Neuves ?

En 2019, nous aurons trois équipements. Au préalable de ce projet de DSP, nous avons l'ouverture simultanée de trois nouveaux projets :

- le pôle petite enfance Helen Keller situé au terrain des Sœurs, qui permettra d'offrir aux familles villeurbannaises un établissement d'accueil du jeune enfant de 42 places ;
- un nouveau relais d'assistants maternels, le déménagement actuel du relais Pierrot s'en va en garde ;
- un accueil de loisirs maternel : la présence de structures différentes dans les mêmes locaux permettra une mutualisation des espaces, du matériel et du personnel dans une certaine mesure.

Ce sera donc un EAJE en régie directe municipale.

Nous en avons un deuxième en 2019, le pôle qui se retrouve rue Rollet. Ce projet présente un fort caractère innovant avec une double inscription dans le champ de la politique petite enfance et de l'économie sociale et solidaire en permettant le regroupement et la coopération entre la Ville, l'association des collectifs enfants parents professionnels et une coopérative Bottines et Bottillons.

Cette coopération se traduit par la création d'une association le Pôle et, à terme, par le partage de locaux permettant à chacun des membres de développer sa propre activité mais aussi de mettre en place des activités partagées destinées à répondre aux besoins des familles en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité.

Le Pôle abritera ainsi le siège social de l'ACEPP, une crèche de 30 places gérée par Bottines et Bottillons dont la Ville achètera les places en passant par la commission d'appel d'offres, et un relais d'assistants maternels municipal. Ce relais permettra de désengorger le relais Édouard Herriot à Villeurbanne Centre et le relais Epstein à Grandclément.

La DSP consiste à confier à un prestataire privé, dans le cas d'une mise en concurrence, la gestion d'un service public municipal. Un équipement d'accueil du jeune enfant délégué est avant tout un EAJE municipal qui garantit aux usagers un niveau de service équivalent et les mêmes règles de fonctionnement, notamment en termes de politique tarifaire et de maîtrise par la Ville de l'attribution des places.

La DSP est d'ailleurs aujourd'hui largement utilisée par les communes pour la gestion des EAJE.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette première délibération qui est juste la saisine pour démarrer la première commission mais je vais écouter les questions de M. Soares et de M. Gluck. Monsieur Gluck, vous n'étiez pas en commission, vous m'avez envoyé des questions samedi dernier, vous étiez d'accord sur les réponses. Donc j'attends vos nouvelles questions et M. Soares aussi.

M. LE MAIRE.- M. Gluck, même si nous lui avons répondu, comme en témoigne le compte rendu de la commission, peut poser de nouvelles questions.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Arrive avec cette délibération une nouveauté. Une nouveauté pas vraiment banale. L'idée de passer en délégation de service public l'accueil de la petite enfance. Mais quelle idée ?

« Délégation de services publics », cela reviendrait-il à penser que la Ville ne peut plus se charger elle-même d'un service public essentiel qu'est l'accueil des plus petits ? La Ville n'est-elle pas en mesure d'assurer la production et la gestion du service public municipal ? Ne le fait-elle pas déjà ? Dites-nous ce qu'elle ne peut pas assumer pour cette nouvelle crèche ! Dites-nous quelle nouveauté peut justifier cela ! Quel est l'objectif ? Faire des économies ? Délivrer un meilleur service ? En quoi la DSP le permettrait ? Ou peut-être faire fructifier des intérêts privés ? Vous allez me démentir, n'est-ce pas ?

Il y a quelques années, la Ville s'est posé la question de passer en DSP la cuisine centrale. Le choix avait été de garder ce service en régie. Qui le regrette aujourd'hui ?

Tout ce qui touche à l'enfance et à l'éducation doit rester dans le giron public.

Aucune spécificité liée à la petite enfance ne justifie le choix d'une DSP. Pourquoi le proposer alors ? Avoir une meilleure maîtrise de la masse salariale ? Un meilleur taux de remplissage des crèches ? Ne plus avoir à gérer du personnel embêtant qui demande que l'on respecte ses conditions de travail et surtout de bonnes conditions d'accueil des enfants, comme l'ont fait les agents de la restauration scolaire qui ont fait grève plusieurs semaines l'année dernière ?

N'avez-vous d'ailleurs pas dit à l'époque que cette longue grève pouvait remettre en cause le choix d'une restauration scolaire en régie municipale ? Comment pouvez-vous tenir ce genre de propos ?

Ce n'est pas le mode de gestion en régie qui fait qu'une grève dure, c'est l'absence de réponses aux problèmes soulevés par les agents. C'est en améliorant les services de la Ville que vous montrerez l'intérêt de la gestion municipale. Mais est-ce votre volonté ? Cette délibération met le doute.

Le personnel des crèches est lui aussi confronté à des conditions de travail difficiles liées également au manque de remplacements et à la pression du fait d'un taux de remplissage maximal des crèches... C'est à l'amélioration de ces problèmes qu'il faut travailler plutôt que de vouloir les transférer au secteur privé. Nous avons besoin de plus de personnel et de plus de crèches à Villeurbanne. Et oui, cela a un coût que la collectivité se doit d'assumer.

Il s'agirait d'une expérimentation ! Je dirais plutôt d'un coin enfoncé dans une nouvelle porte, celle du service public délégué ! Certains nous expliqueront que la DSP, c'est la modernité car cela permet d'optimiser, d'avoir plus de souplesse, de faire des économies... C'est tout l'inverse ! La DSP, c'est archaïque, cela fait partie d'un vieux monde dont nous ne voulons plus !

Nous réaffirmons cette idée que le service public est le mieux à même d'incarner l'intérêt général. Passer la gestion de crèches en DSP n'est ni plus ni moins qu'une forme de Macronisation de Villeurbanne. Allez-vous faire la même proposition pour le futur restaurant administratif du Totem ?

Nous sommes totalement opposés au passage des crèches en DSP. Le mieux est d'arrêter tout de suite le processus en ne saisissant pas la commission consultative des services publics locaux. Cette commission pourrait, en revanche, se réunir pour faire un bilan des services publics municipaux et discuter avec tous les acteurs des améliorations possibles. Elle pourrait être un espace d'échanges important avec les usagers, une instance privilégiée de proximité, d'écoute et de concertation avec les habitants de notre Ville sur la question des services publics.

Nous renouvelons notre souhait que tous les groupes politiques y soient représentés et qu'elle se réunisse régulièrement afin de faire des points d'étape avec les usagers au regard des services publics conduits en régie par la Ville.

Nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Voilà un procès sans nuance qui montre en tout cas, Madame Sultan, que vous n'aviez pas à vous faire d'illusion sur la réponse de M. Gluck en vous disant : « Tout va bien. » Il vous a dit cela parce que vous avez répondu. Je vous avais demandé d'être prudente et j'avais bien raison.

M. Olivier GLUCK.- J'ai posé des questions factuelles, j'ai eu des réponses très précises et je remercie Mme Sultan. Cela ne change pas ma position sur la question.

M. LE MAIRE.- Mme Sultan pensait que cette approbation sur la forme valait approbation sur le fond. Elle a été démentie mais on va bien entendu vous répondre sur le fond par rapport à vos questions.

Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

Je vous avoue que ce rapport nous gêne un peu parce qu'il pose pour la première fois dans notre commune la question de la délégation de service public, notamment pour un équipement petite enfance.

Vous l'avez dit vous-même, Madame l'Adjointe, c'est la première étape. Là, on entre dans un processus de délégation de service public, ce à quoi nous avons du mal à souscrire au niveau du groupe communiste.

Cela revient régulièrement au cours de nos débats, ce besoin croissant d'équipements de petite enfance du fait du développement de notre ville, du fait que nous construisons, nous accueillons, et il nous revient à nous, Conseil Municipal, de faire les choix qui permettent à tout ce petit monde de vivre ensemble. C'est là notre responsabilité. Il est bien parfois de garder cela comme boussole quand on aborde ces questions.

Je crois que nous avons en commun dans cette majorité une vision progressiste des rapports femmes/hommes et que nous ne concevons pas l'arrivée d'un enfant comme un frein à la reprise de l'emploi. Nous avons donc de fait cette préférence pour les crèches.

C'est tant mieux également parce que ces équipements collectifs sont un atout non négligeable dans le développement de l'enfant et facilitent la réussite éducative, de nombreuses études le prouvent.

Nous l'avons affirmé également dans ce Conseil Municipal quand il s'agit de petite enfance, il convient de faire peser cette charge financière de l'accueil et de la petite enfance de manière bien plus importante sur le monde économique. L'entreprise reste le premier bénéficiaire de ces EAJE et, finalement, c'est un très mauvais contributeur en la matière. Il me semble que ce n'est pas le chemin qui a la faveur du gouvernement s'il est confirmé et devient majoritaire.

Il y a des besoins exprimés, vous en avez parlé, des besoins identifiés, nous en discutons régulièrement dans ce Conseil Municipal, qui amènent derrière cette question centrale posée par ce rapport : comment répondre à ce besoin grandissant en équipements petite enfance ?

J'ai l'impression qu'à chacune de mes interventions dans ce Conseil Municipal, je rappelle que nous avons des difficultés financières parce qu'on nous impose ce choix de l'austérité

budgétaire, que l'on fait reposer sur nos épaules à nous, élus locaux, des pans de plus en plus importants du quotidien des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Je ne manquerai pas non plus de rappeler et de craindre que cela ne s'aggrave car bientôt, en plus de ces responsabilités grandissantes et de ces baisses de financement, nous aurons la ressource fiscale qui manquera. Je vois bien dans cette délibération cette quête, cette recherche de solution et cette volonté de trouver une solution viable dans ce contexte difficile. C'est tout à votre honneur, Madame l'Adjointe, nous vous le reconnaissons. Pour autant, on ne peut pas se satisfaire de tomber une fois de plus dans ce piège tendu de l'austérité dont personne ici ne veut.

Je comprends qu'il ne s'agit là que d'une saisine mais il ne me semble pas que l'on réunisse cette commission consultative pour revenir en arrière sur la DSP. C'est plutôt la prudence et la vigilance qui domineraient pour nous.

En conclusion de mon intervention, je poserai quelques questions : voulons-nous confier ce service public si nécessaire de la petite enfance à un organisme privé, quel que soit son statut ? On peut en débattre, notamment sur l'économie sociale. Est-ce que les garanties sont suffisantes ? Quel retour d'expérience d'autres communes pour appuyer ce choix éventuel ?

Puisqu'il s'agit formellement de la première DSP de notre municipalité, je vous avoue la vivre comme un échec. Pour nous, le service public est un bien commun et la gestion municipale directe apporte une garantie pour tous les parents de notre ville. Pourquoi s'en passer ?

Parce que nous sommes soucieux tant du besoin que des moyens d'y répondre et parce que nous sommes gênés par rapport aux moyens plus que par la réponse aux besoins, et parce que nous refusons de jeter le bébé avec l'eau du bain, nous nous abstiendrons comme une manière de souligner notre vigilance sur cette question.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Je suis un peu déconcertée. Quand vous êtes adjointe à la petite enfance, la seule chose que l'on vous demande, c'est le nombre de places qui ont été créées. En 2019, nous avons trois équipements, deux fois 42 plus 30 places achetées en commission d'appel d'offres.

Au premier mandat, j'étais conseillère déléguée avec Pierre Bouquet, à l'époque, nous devions acheter 25 places sur 30 chez Vinci. On avait vendu notre âme ! Très sincèrement, cela se passe très bien. Ils viennent en commission, sont dans les points info enfance.

Nous allons cadrer ce cahier des charges. On ne peut pas demander de ne créer des places qu'en régie directe : 42 places, ce sont 20 personnes à embaucher avec des métiers sous tension. C'est difficile aujourd'hui.

Helen Keller sera en régie directe, nous achèterons 30 places en commission d'appel d'offres relais, nous ne vendons pas notre âme, tout sera cadré.

Quand vous parlez du privé, vous le présentez comme une catastrophe, mais cela peut être une association, la Mutualité française, une entreprise d'économie sociale et solidaire. On ne peut pas nous dire qu'il faut créer des places, 42 places représentent 1 M€ de frais de fonctionnement.

Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est que nous nous occupions du personnel que nous avons aujourd'hui, parce que pour être bien traitant avec des enfants, il faut que nous soyons bien traitants avec lui. Qui dit 42 places en régie directe dit plus de pédiatres, plus de psychologues, un coordonnateur en plus. On ne peut pas avoir du personnel municipal et ne pas mettre les moyens, sous peine de détériorer la qualité.

Notre cahier des charges sera cadré. Tout cela sera dit au délégataire. Nous n'arrivons pas comme cela, tout a été étudié. On ne peut pas parler d'égalité hommes/femmes aujourd'hui parce que, effectivement, ce sont les femmes qui s'arrêtent de travailler quand il n'y a pas de mode de garde. On ne peut pas parler de cela et refuser la DSP au prétexte que nous vendrions notre âme. Nous travaillons pour le bien-être des enfants.

Je préfère me soucier du personnel existant aujourd'hui. Je dis souvent que les puéricultrices, les éducateurs de jeunes enfants, les assistants maternels, les ATSEM sont des artistes parce qu'accueillir et accompagner un groupe d'enfants et des parents, c'est un art.

Je vous demande de revenir dans la vraie vie. Venez avec moi, on ira visiter les crèches de Villeurbanne et vous verrez. On ne peut pas aujourd'hui, au niveau financier, avoir tout en régie directe. Ce serait 40 personnes à embaucher, il faut déjà les trouver. Nous avons des problèmes de remplacement, des mamans qui sont arrêtées et qui nous proposent d'être agents techniques mais cela ne marche pas.

Je suis très fière que l'on puisse au moins créer 42 places parce qu'on va tout suivre. On ne peut pas dire qu'il manque des places, qu'il faut en créer sans embaucher. Expliquez-moi comment on fait ! Même s'il n'y a qu'un enfant à 7 heures du matin, il faut deux personnes pour l'accueillir et, à la fermeture, même s'il reste un seul enfant, il faut deux personnes. On ne peut pas faire ce que l'on veut.

Sinon voyez au niveau national pour changer les codes : 40 % de gens qualifiés.

Le recours à la DSP ne se fait pas réellement dans un objectif d'économie budgétaire. Ce n'est pas l'objectif. Les différentes études comparatives réalisées sur le sujet, notamment par la CAF, ne permettent pas d'établir de manière déterminante que le coût de revient d'une place gérée en DSP est inférieur à celui d'une place en régie municipale.

En revanche, la DSP permet de limiter l'impact sur le budget municipal à l'inscription des crédits nécessaires au financement de la délégation fixée dans le cadre du contrat. Cette dépense est stabilisée pour la durée de la délégation. Le délégataire doit assumer le risque financier.

Nous avons besoin d'avoir 70 % de taux d'occupation dans nos équipements, nous faisons du multi-accueil. Pensez au personnel aujourd'hui. Les directrices de crèche sont assistantes de direction parce qu'il faut faire de l'administratif de plus en plus avec la CAF, DRH parce qu'il faut gérer le personnel (20 personnes pour 42 places) et aussi

assistantes sociales parce qu'il faut gérer des familles en difficulté. C'est la réalité aujourd'hui. Nous essayons de prendre soin de tout ce personnel.

L'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'équipement est pris en charge directement par le délégataire. Le recours à la DSP limite également l'impact en termes de charges administratives, le recrutement et la gestion du personnel ainsi que du remplacement qui sont un enjeu très important dans les équipements petite enfance, parce que cela relèvera du délégataire.

La délégation de service public porte sur une durée limitée et, chaque année, cela passe en Conseil Municipal. On n'arrive pas en terre inconnue.

En l'occurrence, il est envisagé de partir sur un contrat de trois ans. C'est un processus réversible. Si, à l'issue du premier contrat, la Ville considère qu'il n'y a pas de réels avantages à la gestion déléguée, l'EAJE redevient automatiquement un équipement municipal à part entière, et la Ville a l'obligation de reprendre le personnel.

Il n'y a pas d'interruption de service pour les usagers. C'est le même tarif. Ils seront dans les points info enfance, ils feront de l'occasionnel comme tous les équipements municipaux.

M. LE MAIRE.- Des questions ont été posées, vous avez donné un certain nombre de réponses qui contiennent l'essentiel, avec la chaleur qui vous caractérise et l'engagement que vous avez dans la gestion et dans votre délégation de la petite enfance.

Je voudrais répéter un certain nombre de choses mais vous les avez toutes plus ou moins énoncées.

N'oublions pas que nous votons aujourd'hui la mise en place de la commission, elle aura à se réunir. Nous aurons deux ou trois délibérations avant de nous engager et nous espérons bien que la saisine de la commission permettra d'éclaircir, lorsqu'on vous entend, cette espèce de vulgate qui voudrait que l'on vende au privé et, parce que ce n'est pas du personnel municipal, cela n'ira plus du tout, nous vendons notre âme au diable.

Comme je le disais en amitié à un conseiller communiste, ce n'est ni Total ni un grand capitaliste qui viendra prendre la gestion de cette crèche, cela peut être de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité. C'est ouvert à tous.

Trois équipements ouvriront d'ici 2019, presque simultanément. Vous voyez ce que cela peut impliquer au niveau d'un service, notamment petite enfance. Quand vous ouvrez des équipements, il y a des personnels en plus, des encadrants, des médecins, des psychologues. Il y a aussi un problème de gestion de la Ville au bon sens du terme. L'équipement, ce n'est pas simplement des personnels municipaux en plus, c'est aussi tout ce qui fait fonctionner ces personnels municipaux. Je pense que vous pouvez l'entendre et considérer que tout cela ne s'augmente pas par un coup de baguette magique et que cela peut poser des problèmes.

Nous votons cela pour trois ans avec, tous les ans, un rapport de ce qui se passe. Vous ne l'avez pas dans les crèches. Par rapport à un service municipal, vous n'avez pas la connaissance de tout cela. Là, nous serons obligés de le faire. D'une certaine manière, la délégation de service public oblige à une transparence et une connaissance de ce qui se passe plus grandes que dans un service.

Elle oblige aussi le prestataire, celui qui sera retenu, si on va au bout du processus, à mieux « rentabiliser », à faire que le nombre de places soit mieux occupé, ce qui est quand même considérable. Il a des objectifs, un contrat. S'il fait plus, il fait plus, s'il fait moins, c'est de sa responsabilité. Tout cela se fait dans le cadre d'un contrôle. Quand un établissement est en DSP, on confie à un prestataire privé. Dans le cadre d'une mise en concurrence, on confie la gestion d'un service public municipal.

Il existe des tas d'exemples dans la vie autour de nous où il y a du service public et une DSP. On pourrait en citer de nombreux, dans la France entière, pas seulement dans les collectivités, de services publics qui sont gérés avec des services mis en concurrence qui assurent le service public à travers la délégation de service public.

Nous ne fonctionnons pas ici par une espèce de réflexe idéologique.

Vous avez cité l'exemple du restaurant municipal, voici dix ans, nous l'avons abordé d'une façon très ouverte et, si nous avons été convaincus que la DSP, c'était peut-être un meilleur service pour telle ou telle raison, nous l'aurions fait. Mais nous avons considéré que cela pouvait être en régie directe parce que du personnel existait déjà. L'environnement nous a conduits à cela et nous n'avons pas à le regretter, mais nous n'avons pas forcément à transposer une réponse faite à un moment donné sur un problème donné à tout.

Un autre exemple contraire : aujourd'hui, le restaurant interadministratif est confié à un délégataire privé. Le savez-vous ? Peut-être pas. Nous en construisons un nouveau, il sera géré en régie municipale, c'est-à-dire que c'est la cuisine centrale que nous avons créée qui sera « prestataire ». Cela montre que, dans un autre cas, nous faisons non pas le chemin inverse mais nous faisons un choix différent.

Nous n'avons pas une espèce d'obligation qui nous conduirait à confier à un gestionnaire privé un service public. Nous le faisons quand cela répond à une meilleure souplesse ou une meilleure organisation du service public, et ce ne sont pas les économies.

Mme Sultan vous a parlé des analyses que nous avons au niveau de la CAF par rapport à d'autres structures qui existent, qui sont en DSP, elles ne montrent ni économies significatives ni dépenses supplémentaires. C'est quand même une souplesse de fonctionnement. Le fait que notre service municipal de la petite enfance n'a pas à prendre au niveau central 40 personnes, 40 places supplémentaires, c'est ce qui nous conduit à cela.

Dans trois ans, si on considère que cela ne va pas, on peut revenir à un service municipal comme Mme Sultan vous l'a dit. Nous ne faisons pas un saut dans l'inconnu mais nous aurons des éléments objectifs pour apprécier cela.

Nous avons un grand saut quantitatif en deux ans. C'est un équipement municipal, c'est la crèche Helen Keller sur le terrain des Sœurs, accompagnée d'un relais d'assistants maternels. C'est rue Rollet, une formule qui fait appel à l'économie sociale et solidaire et cela fait partie aussi de notre politique. Quelquefois, on choisit de rendre un service à la collectivité à travers de l'économie sociale et solidaire. Vous pourriez aussi nous faire le procès en disant que ce n'est pas le service public. Là-bas, nous avons une expérience intéressante, qui mêlera une crèche Bottines et Bottillons, une formule en direction parentale et un relais d'assistants maternels qui sera municipal.

Avec ces trois équipements qui font en gros chacun 40, nous avons trois possibilités de faire et nous choisissons cette souplesse. La réponse en matière de DSP nous paraît intéressante à explorer dans le cadre de cette crèche qui est la crèche des Maisons-Neuves. Cela restera un établissement municipal. Les attributions se feront comme toutes les attributions municipales dans les mêmes conditions. Il y aura un guichet unique pour toutes les familles de Villeurbanne mais si les conditions de cette attribution conduisent à les envoyer aux Maisons-Neuves parce que ce sera le choix des familles, elles auront le même tarif, les mêmes prestations et seront traitées comme dans les services municipaux.

Si on est idéologiquement fermé en disant que cela doit être un service public, cela reste un service public mais qui est géré un peu différemment. Voilà ce que nous essayons de vous faire comprendre, en tout cas de donner comme explication à tout cela.

Nous aurons l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises. J'ai apprécié le discours plus nuancé de M. Soares qui manifeste de la prudence. Nous aurons l'occasion d'y revenir, d'apprécier cela d'une manière objective et quoi de mieux que la connaissance et la raison pour juger et choisir des choses plutôt que d'y aller d'une manière obligatoire en disant : « Cela doit être comme cela sinon cela ne fonctionne pas. » ?

Je suis un homme rationnel, j'aime la connaissance, la raison, l'examen objectif des choses, et c'est ce que nous essayons de faire ici à travers ce choix qui est engagé mais pas encore terminé.

Nous allons voter la saisine de la commission consultative des services publics.

- Adopté à la majorité (43 pour - 3 contre - 7 abstentions) -

À Paris, Marseille et dans beaucoup d'autres villes, les équipements municipaux, pour un assez grand nombre d'entre eux, sont gérés de la même manière. Nous pouvons trouver d'autres exemples.

M. Olivier GLUCK.- Nous le savons bien.

22 – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE COLLÈGE JEAN JAURES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 POUR LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP), CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE VILLEURBANNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

C'est la deuxième convention pluriannuelle d'objectifs après la réouverture et l'inauguration du Théâtre National Populaire dans sa version nouvelle en 2011.

La première a rempli tous ses objectifs si je puis dire puisque, depuis 2011 et sous l'impulsion de son directeur Christian Schiaretti, l'équipe du Théâtre National Populaire a réalisé un travail remarquable. Tout le monde le voit bien, le succès est au rendez-vous et les chiffres parlent d'eux-mêmes puisqu'en 2016, la barre des 10 000 abonnés a été franchie.

Les résultats pour les saisons qui se sont succédé depuis 2011 ont été salués par l'ensemble des partenaires publics, avec un nombre de spectacles allant croissant et un nombre de créations également en augmentation : 282 levées de rideau pour la saison 2015-2016 dont 255 sur Villeurbanne même et 27 en tournée. C'étaient les chiffres qui avaient été fixés et qui ont été atteints.

Les partenaires financiers collectivités publiques ont signé pour la période 2017-2019 une nouvelle convention. Outre la ville de Villeurbanne, cette convention d'objectifs et de moyens est signée par l'État qui est le principal financeur puisque le Théâtre National Populaire est un centre dramatique national. Malgré l'appellation théâtre national populaire, c'est juridiquement, pour le ministère de la Culture, un centre dramatique national. C'est une petite précision de langage, l'appellation Théâtre National Populaire est restée puisqu'elle est historique.

L'État est le partenaire financier le plus important devant la Ville de Villeurbanne dont vous savez que l'effort est conséquent puisque vous le votez chaque année, et les autres partenaires sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon.

Après les interventions des uns et des autres, si nécessaire, je pourrai répondre à quelques interrogations et questions. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Fondé en 1920 à Paris, puis transféré en 1972 au Théâtre de la Cité, dans le quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne, le TNP figure parmi les hauts lieux emblématiques de la politique de décentralisation culturelle en région conduite par l'État dans les années soixante-dix.

Le TNP est un établissement réputé dans le monde du théâtre vivant mais également auprès du public nombreux qui se rend dans ses murs et hors les murs pour vivre un moment d'art.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises à d'autres occasions, cette structure capte

une part très importante des subventions de notre ville dédiées à la culture. Nous ne contestons évidemment pas l'intérêt de ces subventions mais, étant donné le nombre élevé de non-Villeurbannais qui la fréquente, son rayonnement métropolitain, national et européen, il serait logique que le financement de la Métropole de Lyon soit plus important.

Par ailleurs, cette convention pluriannuelle d'objectifs organise les modalités de suivi et d'évaluation de l'activité de l'établissement. Un comité de suivi composé, entre autres, de représentants de la Ville se réunit au moins une fois par an et le TNP, dans ce cadre, présente, généralement en début de saison, un certain nombre de documents dont le bilan social.

Depuis sa réouverture, le TNP est un des plus importants producteurs d'emplois artistiques et techniques au niveau national avec une moyenne annuelle de 70 000 heures de travail générées par son activité. Les dépenses de salaires de la structure représentent 72 % de son budget général.

Or, vous savez sans doute, Monsieur le Maire, qu'un diagnostic du risque psychosocial dont nous avons eu connaissance récemment, réalisé en interne au TNP, est tout sauf réjouissant sur le plan social. On y découvre la très forte charge de travail des salariés du TNP, le fort taux d'absentéisme, une forte insécurité, une carence de compétences RH au sein du théâtre, et ce rapport conclut à la nécessité de travailler sur l'organisation interne, notamment RH, l'urgence de réduire la charge mentale d'un grand nombre de ces salariés et, plus généralement, d'engager rapidement des actions correctives pérennes pour remédier à ces risques psychosociaux qu'il ne faut pas prendre à la légère.

En tant que financeur, il est de la responsabilité de la Ville de se pencher sur cette problématique.

En effet, l'article 2.8 de cette convention précise que le TNP s'engage « *à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel* ». L'article 2.9 de la convention, lui, évoque l'engagement du TNP vis-à-vis d'« *un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et de l'environnement.* »

Or, le Code du travail est bien clair à ce propos : l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

L'article 2.13-sur l'évaluation et le comité de suivi indique qu'« *en tant que de besoin, un comité de suivi technique pourra se réunir à l'initiative de l'un des signataires et sur la base d'un ordre du jour précis.* » et donne à la Ville un droit de regard sur la question sociale au sein du TNP.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas rester indifférent aux problèmes de burn-out et de risques psychosociaux dans une institution que la Ville finance largement. Notre groupe restera vigilant sur cette question et nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de dire que je regrette que pour une délibération d'une telle importance, qui signifie quelque chose par rapport à l'histoire de notre ville,

l'engagement de l'État, de la Métropole, vous consacriez l'essentiel de votre intervention à un diagnostic psychosocial qui relève un certain nombre de problèmes en demandant à la Ville d'intervenir. Véritablement, c'est rechercher une aiguille dans une botte de foin.

On a quelque chose d'extraordinaire, qui marche bien, dans lequel il y a des rapports sociaux. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de l'ensemble du personnel qui dénonce l'utilisation qui a été faite d'un diagnostic à travers une lettre anonyme qui m'a été adressée, dont vous avez également connaissance. Consacrer l'essentiel de votre intervention à en parler en nous demandant d'intervenir, à certains moments, on se demande comment vous voyez la réalité. J'en suis suffoqué.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers conseillers,

Villeurbanne peut s'enorgueillir de disposer sur son territoire d'une installation culturelle prestigieuse à travers le TNP. Avec l'ASVEL, c'est l'institution emblématique de notre commune.

C'est donc avec intérêt que j'ai parcouru la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2019. Je tiens tout d'abord à saluer les résultats obtenus : au-delà des chiffres et de la fréquentation, on note une programmation de qualité avec un prix moyen du billet tout à fait abordable.

Cependant, concernant les moyens de cette convention, une remarque : le coût d'une telle institution nécessite un financement émanant de plusieurs intervenants, notamment de l'État et de la Métropole. Cela se justifie parce que le rayonnement du Théâtre National Populaire fait qu'il est considéré comme une institution culturelle métropolitaine comme l'est l'opéra de Lyon ou la Maison de la Danse.

Cependant, on peut regretter la faible participation financière de la Métropole et donc le coût important restant à la charge de notre commune. C'est d'autant plus dommageable qu'un rééquilibrage nous aurait permis d'accorder plus de moyens à des structures plus petites comme le théâtre de l'Iris qui fait un travail remarquable dans le domaine du théâtre. C'est d'ailleurs le souci de toutes les communes qui disposent d'un équipement important.

La nécessité de faire des économies risque, à l'avenir, de compromettre cet équilibre très précaire. Espérons que le plan d'austérité que mettra en place le nouveau gouvernement ne va pas venir perturber les engagements de cette convention pluriannuelle.

Concernant les objectifs, deux remarques. La première concerne l'ouverture du centre d'art dramatique auprès de différents publics, notamment à travers l'initiation au théâtre avec le public scolaire. C'est un objectif primordial car c'est permettre à des scolaires de s'initier à la pratique artistique, mais aussi une vraie ouverture culturelle pour des élèves, donc une chose à généraliser. La France a toujours été un grand pays d'acteurs, souvenons-nous de François Mitterrand qui parvenait à faire croire qu'il était à gauche, de Jacques Chirac qui arrivait à faire croire qu'il était gaulliste et honnête, sans oublier le nouveau président qui, un jour joue à droite, un jour joue à gauche, un vrai Robert De Niro !

Enfin, concernant la célébration du centenaire du Théâtre National Populaire, je regrette que ce programme ne soit pas plus ambitieux. Une exposition, cela me semble un peu convenu, j'eus préféré un festival de théâtre pour lequel je milite.

Enfin, un dernier mot sur la fermeture de la brasserie du Théâtre National Populaire qui pose une question annexe à celle de l'attractivité du centre-ville de Villeurbanne. J'espère que nous allons rapidement trouver un autre repreneur parce que cela me semble indispensable dans une institution culturelle d'avoir une brasserie le soir.

En conclusion, malgré ces quelques remarques, nous voterons cette convention car nous restons convaincus de son intérêt pour cette magnifique institution qu'est le Théâtre National Populaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Peut-être une délibération qui fera l'unanimité, à moins que ce ne soit là l'occasion de mettre en évidence de profondes divergences quant à ce que nous mettons dans le mot culture.

Il faudrait du temps pour revenir sur la formidable histoire de ce théâtre à Villeurbanne, sur Vilar, Planchon et Schiaretti, sur les comités d'entreprise et cette lutte incessante pour ouvrir grand les portes de la culture au monde du travail comme un enjeu de classe et d'émancipation.

Il nous faudrait revivre ces longues heures de réflexion des actrices et des acteurs du spectacle vivant qui se réunirent en 1968 dans ce bâtiment pour penser cette conception d'un théâtre élitaire pour tous.

Cet imposant bâtiment en face de l'Hôtel de Ville tâche de faire rayonner la culture dans notre commune. Rayonnement de la culture dans la ville et de notre ville dans le monde de la culture. Je pense à tous ces jeunes et ces passants qui, depuis 1972, passent devant notre théâtre en se questionnant du mot populaire comme une invitation à entrer dedans. Le mot populaire devient ici facteur d'émancipation et d'universalité là où ailleurs on en use comme d'un outil de relégation. Soyons fiers de soutenir un théâtre populaire.

Nous allons fêter l'an prochain le cinquantenaire de la décentralisation culturelle dont le TNP est peut-être la figure de proue. Alors oui, il y a beaucoup à faire et la salle Roger Planchon n'a pas encore réussi sa mission d'amener une majorité d'ouvriers et d'employés à la fréquenter.

Voter pour cette convention, c'est aussi se questionner ensemble sur la démocratisation de la culture bien trop souvent résumée à la gratuité et au tarif mais qui prend tout son sens ici quand il s'agit, pour l'emblématique directeur du TNP, de familiariser le public à ce spectacle si particulier qu'est le théâtre. On se laisse parfois ici bercer par nos débats sur les coûts ou le caractère technique ou juridique de tel ou tel rapport. N'oublions pas que la culture répond avant tout à la quête de sens et de sensibilité commune, laissons-nous rêver de nos ambitions à ce sujet si prioritaire finalement de l'accès à l'offre culturelle pour toutes et tous.

Je retiendrai donc ces mots du comédien Jacky Nercessian qui, venu commémorer le génocide des Arméniens à Villeurbanne, évoquait l'église de son enfance à Saint-Étienne et concluait en disant : « Mais vous avez une cathédrale à Villeurbanne, c'est le Théâtre National Populaire. »

C'est aussi portés par ces mots si justes que nous voterons cette convention pluriannuelle d'objectifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui la convention d'objectifs et de moyens du TNP pour les années 2017 à 2019.

Nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus par l'équipe de Christian Schiaretti depuis la rénovation intégrale du TNP en 2011. Nous attendons d'ailleurs avec impatience et gourmandise culturelle les festivités du centenaire du TNP en 2020.

Cet établissement culturel est d'ailleurs unanimement reconnu comme une scène majeure de la Métropole de Lyon pour la qualité de ses créations et son engagement citoyen auprès des scolaires, y compris villeurbannais.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a d'ailleurs maintenu sa subvention 2016 au niveau de 2014, bien loin ici de tout ce que l'on pouvait entendre lors de la campagne des Régionales 2015. La culture, quand elle est accessible au plus grand nombre, n'est ni de gauche ni de droite, elle est pour tous.

Mais là n'est pas le propos.

Le TNP s'appuyait aussi sur le TNP33 pour mettre à disposition une offre complète et créer un lieu de culture de l'esprit et du goût. Le TNP33 était une table reconnue et avait d'ailleurs très rapidement obtenu une distinction au Bib Gourmand en 2014.

Je dis bien « était » car, comme vous, nous avons appris la fermeture brutale du TNP33.

Ceci devrait avoir un impact sur les entrées du TNP car rien de mieux que d'apprécier un très bon repas après une bonne pièce. Ne nous cachons pas non plus le fait que Villeurbanne n'est pas Lyon et que les possibilités de se restaurer ne sont pas forcément légion.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer sur les actions mises en œuvre pour relancer une activité de restauration in situ qui soit à la hauteur de la qualité des créations du TNP ?

En attendant votre réponse, le groupe Les Républicains votera bien entendu cette convention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste et le groupe Radical de Gauche, Monsieur Vermeulin ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Nos collègues du groupe Radicaux Génération Écologie et Citoyen se joignent à nous.

Monsieur le Maire, chers collègues,

La signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le TNP nous offre l'occasion de rappeler le succès de ce théâtre depuis sa réouverture fin 2011. Bien que quasi centenaire puisqu'il fêtera ses 100 ans dans trois ans, il fait preuve d'une vitalité et d'un dynamisme sans cesse renouvelés.

Cette réussite est aussi celle d'une politique culturelle municipale ambitieuse et assumée. Depuis longtemps, Villeurbanne a cette ambition culturelle chevillée au corps de faire émerger la création artistique, de soutenir des initiatives innovantes et surtout d'ouvrir à tous l'accès à la culture. Pour nous, la culture s'appuie sur un socle de valeurs citoyennes et républicaines qui doivent favoriser une création accessible au plus grand nombre. C'est le sens de l'éducation populaire qui est inscrite au cœur de notre histoire municipale et qui se perpétue aujourd'hui sous des formes renouvelées.

C'est aussi cette réussite que l'État a récompensée en signant, en février dernier, un pacte culturel qui illustre notre principe de démocratisation culturelle. Cela passe par le souci d'inscrire la culture et les arts au cœur de la cité : six labels nationaux ouverts sur la ville et ses habitants, un réseau de lecture public développé et accessible, des événements populaires comme la fête du livre jeunesse ou le festival des Invites, des activités périscolaires tournées vers l'éducation artistique et culturelle des enfants.

Le Théâtre National Populaire incarne à merveille ces ambitions. Héritier d'une longue tradition de décentralisation culturelle, il a su ces dernières années s'ouvrir sans renier son passé et c'est un beau succès de renouvellement. C'est d'abord un succès artistique avec la seule saison qui vient de s'écouler où l'on a pu constater 8 créations, 23 spectacles et près de 300 représentations. C'est dans la lignée du reste mais c'est particulièrement significatif. C'est un succès populaire avec le cap symbolique des 10 000 abonnés qui a été franchi depuis 2013 et près de 100 000 personnes qui se sont déplacées.

C'est aussi un succès populaire avec un rajeunissement du public, c'est à souligner. Cet attrait, c'est aussi le fruit d'une politique tarifaire repensée selon les besoins du public avec, par exemple, un abonnement jeune qui représente 50 % des abonnés, un public composé pour plus d'un tiers de spectateurs de moins de 30 ans et une augmentation de 30 % de la présence des étudiants, un public qui, je l'espère, sera encore présent la saison prochaine, des fondamentaux du TNP qui sont respectés avec une relecture des grands textes classiques, une ouverture au répertoire contemporain et un travail sur la langue.

Ce public, Christian Schiaretti ne se contente pas de l'attendre place Lazare Goujon car si le Théâtre National Populaire, en tant que bâtiment, est l'un des symboles urbanistiques de notre centre-ville, il est aussi présent dans les quartiers et sur tout le territoire, au plus près des habitants. Il mène ainsi une politique très volontariste d'accompagnement en matière d'éducation artistique et culturelle. Le TNP va sur le terrain auprès des scolaires, avec les centres sociaux comme à Saint-Jean ou Jacques Monod avec les projets récents que nous connaissons.

Il incarne également par ses créations, par l'engouement qu'il peut susciter, nos objectifs culturels d'épanouissement, d'excellence et de populaire.

Notre société tiraillée, parfois meurtrie, en a plus que jamais besoin car j'ai la faiblesse de croire que la culture, quand elle mélange cette exigence artistique et de

compréhension, quand elle s'ouvre au meilleur et quand elle s'ouvre à tous, est le ferment d'une société rassemblée.

La culture est un bien commun mais elle le sera d'autant plus si elle est partagée. C'est bien le sens de notre politique culturelle à Villeurbanne et celle de l'équipe du Théâtre National Populaire.

Le groupe socialiste et apparenté et le groupe Radical Génération Écologie et Citoyen votera naturellement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Je vais répondre globalement et plus précisément à certains points mais je note, de manière générale, que l'ensemble des interventions des groupes saluent l'action du Théâtre National Populaire, de son directeur et de ses équipes. Vous l'avez dit, je l'avais dit précédemment mais vous avez confirmé mon propos, c'est une réussite dans la constance en essayant, avec succès, de marier l'excellence et l'exigence de la création et, en même temps, la volonté de démocratisation culturelle à travers une considération pour l'ensemble des citoyens en leur offrant de multiples formes de représentation, de multiples passerelles adaptées à leur participation.

C'est un véritable engagement pour la démocratie culturelle à travers le partage de différents répertoires, c'est aussi l'objectif d'une convention qui est une convention d'objectifs et de moyens. Elle n'est pas là uniquement pour dresser de manière exhaustive la liste des subventions publiques, elle est là surtout pour fixer des objectifs en matière de création artistique et en matière de participation des citoyens à l'œuvre de la création théâtrale.

Je noterai que, quand on analyse les multiples actions culturelles conduites par le Théâtre National Populaire sur les différentes saisons depuis 2011, on note qu'à la différence d'autres structures de ce type dans d'autres villes, c'est-à-dire d'autres CDN, le travail accompli par le Théâtre National Populaire auprès des publics du territoire sur lequel il évolue est un travail exemplaire qui dépasse de loin ce que l'on peut observer ailleurs avec des institutions similaires.

Sur le plan financier, je rappelle que la situation financière du Théâtre National Populaire est saine, il est important de le savoir quand on vote une convention d'objectifs qui a un volet financier. Le déficit précédent lié à un blocage de financement de l'État qui devait être résorbé sur trois ans l'a été sur deux exercices, et le résultat d'exploitation pour 2016 est positif. Cela permet d'envisager les années qui sont concernées par cette convention avec un certain optimisme, d'autant plus que la perspective des abonnements ne baisse pas, au contraire, elle se confirme voire s'amplifie.

Concernant la participation de la Métropole, la Métropole s'est substituée au Département, mais c'est le cas avec beaucoup d'autres subventions pour des équipements culturels. On sait qu'à la Métropole les contingences financières ont beaucoup pesé. Nous sommes partenaires de la Métropole dans d'autres établissements, je pense notamment à l'ENM mais on connaît la situation. Vous êtes à la Métropole, Madame Vessiller, vous savez ce qu'il en est.

Je soulignerai l'importance de l'effort que fait la Ville sur le plan financier chaque année pour la subvention du Théâtre National Populaire, je rappellerai aussi que l'État est le partenaire principal, je crois que la participation de la Ville représente 23 % de la totalité de la subvention publique, ce qui nous place exactement dans la moyenne des subventions municipales pour l'ensemble des CDN parce que nous avons une participation de l'État assez conséquente.

Par comparaison, pour la Comédie de Saint-Étienne qui est un CDN voisin dans la région, la participation de la Ville s'élevait, sur l'ensemble des subventions publiques, à 33 %, donc très au-dessus de ce qu'est la moyenne nationale. Pour le CDN de Toulouse et de Nice, des villes quand même encore plus importantes que Villeurbanne, la participation municipale est encore plus élevée.

Nous ne sommes pas seuls dans cette aventure, l'État nous a accompagnés et M. le Maire qui a suivi la restructuration depuis le début peut en témoigner. Il y a eu de la part des ministères de la Culture qui se sont succédé, et je suis très ouvert, je remonte à une période assez antérieure, un apport de l'État qui montre bien toute l'importance de cette structure au-delà de Villeurbanne, de la métropole et de la région.

Concernant notre participation financière et celle de l'État, je vous rappelle que nous avons signé, et vous l'avez voté voici peu de temps, un pacte culturel avec l'État qui garantit le maintien des financements de la Ville et de l'État jusqu'en 2019, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'accomplissement de cette convention.

Quant aux autres collectivités, que ce soit la Métropole ou que ce soit la Région Auvergne Rhône-Alpes, on peut se satisfaire aujourd'hui de ce qui est apporté mais rien ne dit que les années à venir nous le confirmeront.

Nous prenons acte avec satisfaction, et d'ailleurs la vice-présidente à la Culture aime beaucoup venir au Théâtre National Populaire, mais nous serons vigilants sur la participation de la Région pour les années à venir.

Pour la brasserie 33, l'annonce de sa fermeture nous a tous surpris puisque celle-ci s'est ouverte avec la rénovation et la restructuration. C'était un accueil de restauration de qualité qui avait été souhaité par la direction du Théâtre National Populaire et qui participait d'ailleurs à la volonté de respecter le projet initial puisque le Palais du Travail, en 1934, quand il avait été inauguré, intégrait déjà une brasserie. Il y avait la volonté de reproduire ce qui existait à l'origine, d'ailleurs dans un style similaire puisqu'au niveau de la décoration du lieu, le concept d'origine avait été respecté.

Cette exigence était la volonté de la direction du Théâtre National Populaire mais elle était partagée par la Ville.

La direction du Théâtre National Populaire souhaitait une complémentarité et c'est la raison pour laquelle, en parfait accord avec la Ville, le Théâtre National Populaire avait souhaité gérer lui-même la relation avec un exploitant par le biais d'une concession qui est une formule juridique tout à fait classique dans ce genre de relation commerciale, afin d'ajuster au mieux le fonctionnement du théâtre et des représentations avec celui de la brasserie.

La Ville n'est donc pas intervenue dans cette négociation et n'entretient pas de lien juridique avec les exploitants, cela reste l'affaire du Théâtre National Populaire.

L'annonce a surpris tout le monde, la direction du Théâtre National Populaire la première d'ailleurs. C'est une situation inconfortable et pas très heureuse, d'abord à l'égard de la direction du Théâtre National Populaire mais surtout vis-à-vis de l'intérêt général des publics, les Villeurbannais d'abord, les spectateurs ensuite, surtout les soirs de représentation, les habitants du quartier qui beaucoup venaient dans ce lieu de restauration qui avait peu à peu construit une atmosphère de sociabilité. Des gens se retrouvaient, des amis organisaient des repas, des personnes âgées venaient régulièrement à midi, les entreprises dont beaucoup de clients et de salariés avaient trouvé un lieu de restauration agréable et qui n'existait pas sur Villeurbanne, et, plus généralement, tous les gens qui avaient l'habitude de fréquenter cette brasserie.

La nouvelle a surpris tout le monde mais les relations étant des relations commerciales avec un exploitant qui, par définition, n'est pas un philanthrope, on constate et on prend acte. Néanmoins, la volonté aujourd'hui du Théâtre National Populaire est de tout faire avec ce qui est possible pour retrouver au plus vite une offre de restauration de qualité dès la rentrée prochaine, puisque cela va de pair avec la nouvelle saison.

La direction du Théâtre National Populaire s'attèle à cette tâche. On s'achemine aujourd'hui vers une procédure de mise en concurrence adaptée à ce marché avec la volonté de la part de la direction du Théâtre National Populaire de retrouver une situation qui permette de réintégrer une restauration, au premier chef pour les besoins de la fréquentation des spectateurs.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Chabrier a répondu sur la brasserie de façon très complète. Nous avons tous été surpris dans le mauvais sens du terme, d'autant plus que cette annonce a été faite début avril pour une fermeture fin avril. Nous avons trouvé cela très irrespectueux par rapport à trois exploitants avec lesquels nous n'avons pas de relations contractuelles, mais nous y étions sensibles parce que c'était un lieu qui faisait honneur à notre ville et un très beau lieu, avec des tarifs abordables, où on avait plaisir à aller.

Quand j'avais des personnes prestigieuses, un consul, un ambassadeur ou des personnalités culturelles, je les faisais traverser la place et les emmenais dans cette brasserie pour un repas agréable mais surtout un lieu patrimonial qui venait magnifier la convivialité autour de la table.

Nous l'avons su très tardivement avec des explications que je n'ai pas trouvées très convaincantes. L'un des restaurateurs a pris soin de m'appeler en disant que le ticket moyen à midi était un peu juste et que, le soir, c'était difficile. Autant je conçois la difficulté du soir, il aurait fallu trouver une formule qui évolue parce que, quand il n'y a pas de spectacle, il y avait la volonté d'assurer une prestation équivalente à ce qu'elle était à midi. On peut concevoir que, sur le plan des personnels, cela puisse poser problème, mais il y avait sans doute des façons de s'adapter et de modifier le plan d'affaires de façon à le prendre en compte.

Beaucoup d'entre vous y sont allés à midi, le restaurant était plein quasiment tout le temps. Après, c'est un peu difficile quand on se retrouve aussi rapidement avec une fermeture annoncée.

Comme l'a dit M. Chabrier, un appel d'offres pour trouver un nouveau concessionnaire sera fait le plus rapidement possible, pas avant la fin de la saison qui est presque terminée mais nous souhaitons que cela se passe le plus tôt possible dans le courant du mois de septembre.

Je reviens sur votre propos. Quelquefois, avant de citer des choses, vous devriez réfléchir un peu. Vous avez cité le diagnostic psychosocial. Ce diagnostic a été réalisé à la demande du Théâtre National Populaire dans le cadre du droit du travail. Cela change un peu votre propos disant que le droit du travail était remis en cause. Non, c'est la direction du TNP qui a souhaité, par rapport à un certain nombre de difficultés, faire ce diagnostic psychosocial qui a donné un important rapport, mais nous faisons cela au sein de la collectivité, dans différents services, nous le ferons à différentes occasions. Évidemment, il y a parfois des phrases ou des propos qu'il est bien d'avoir retournés et auxquels il faut essayer d'apporter des solutions. C'est bien dans ce cadre que nous nous situons.

Il se trouve que ce diagnostic psychosocial m'a été adressé sous forme d'une lettre anonyme brute voulant montrer que cela n'allait pas. C'est comme les rapports de la Chambre régionale des comptes, quand on prend une phrase ou deux, on peut toujours trouver des problèmes.

J'en ai fait part au directeur du Théâtre National Populaire et je vous dis quand même que les représentants du personnel du Théâtre National Populaire ont adressé le 18 mai au directeur du Théâtre National Populaire une lettre dont ils m'ont fait copie et cela mérite que vous l'entendiez. C'est la délégation unique du personnel, le Comité d'Entreprise :

« C'est avec une certaine consternation que nous avons appris de votre bouche, lors de la présentation de la saison au personnel, que le rapport de la psychologue de la CARSAT sur la prévention des risques psychosociaux au sein du Théâtre National Populaire, assorti d'une lettre anonyme, avait été transmis à M. le Maire de Villeurbanne (mais sans doute pas seulement à moi) ainsi qu'au directeur régional des Affaires culturelles.

Il va sans dire que le recours à la lettre anonyme ne peut que nous inspirer la plus vive réprobation et que la délégation unique du personnel CE, dans son ensemble, condamne avec force ce geste, ce que nous n'avons pas manqué d'affirmer devant le personnel du Théâtre National Populaire réuni en assemblée générale le 18 mai 2017.

Au-delà de la méthode, nous condamnons aussi le fait de s'être autorisé à transmettre un rapport que nous avons toujours considéré comme un document de travail destiné à rester à la disposition des salariés afin de pouvoir élaborer, par le biais des comités de pilotage mis en place, un plan d'action pour la prévention des risques psychosociaux au sein de l'entreprise. »

Voilà ce sur quoi vous avez basé toute votre argumentation.

« Pour autant, nous ne contestons aucunement le contenu du rapport en question et nous souhaitons construire autour de celui-ci, avec les salariés et la direction du théâtre, la base de relations de travail apaisées et sereines. Il est bien entendu que nous souhaitons que vous y preniez toute votre place.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, que la délégation unique du personnel représente la majorité des salariés de ce théâtre et que ce geste malheureux contre-productif (on le voit bien ce soir) ne peut être considéré que comme un acte isolé et non l'expression de la volonté du personnel.

Sachez encore, Monsieur le Directeur, que si vous-même le souhaitez, nous sommes tout disposés et même désireux de vous rencontrer au sein de la délégation unique du personnel pour un échange constructif au cours des trois prochaines années.

Pour finir et pour vous faire connaître et affirmer notre désapprobation auprès des tutelles, nous vous informons que nous envoyons copie de cette lettre à M. le Maire de Villeurbanne et à M. le Directeur régional des Affaires culturelles. »

Voilà ce sur quoi vous avez basé l'essentiel de votre propos. Je trouve cela extrêmement triste. La convention avec le Théâtre National Populaire méritait un autre commentaire que celui auquel vous avez consacré l'essentiel de votre intervention.

Pour le reste, chacun voit bien que le Théâtre National Populaire est un élément d'identité et de reconnaissance de notre ville. Nous en sommes fiers sur le plan de l'histoire de notre ville, l'histoire de la décentralisation théâtrale, la période Planchon, et depuis 2011, avec Christian Schiaretti, nous avons encore des rapports qui sont plus féconds, qui ont pris une autre dimension.

Dans le rapport d'activité que vous pourrez avoir qui, pour la saison 2016-2017, n'est pas encore définitif mais qui existe pour les saisons précédentes, on voit bien, sur le plan quantitatif, c'est-à-dire sur le plan du succès public, des chiffres qui n'ont jamais été obtenus dans le passé, avec plus de 10 000 abonnés (nous avons les chiffres pour l'année qui vient de se terminer encore supérieurs à ceux de l'année précédente), sur le plan qualitatif, un pourcentage important de jeune public (30 % dans votre rapport, il est passé à 36,7 % pour la période 2016-2017).

Je ne dis pas que cela continuera mais cela montre quand même que c'est important.

La généralisation de la place à tarif réduit enfant ou moins de 15 ans, la mise en place d'un parcours culturel pour les téléspectateurs sourds, la transcription de la brochure de saison en braille pour le public malvoyant, sur le plan quantitatif, le rapport au public n'a cessé de se complexifier au bon sens du terme.

Pour le reste, et parce que c'est souvent un point évoqué, certains l'ont fait dans leur intervention, comme vous le faites souvent au niveau d'Europe Écologie Les Verts, c'est dans votre grande tradition historique de dire qu'il faudrait que d'autres structures bénéficient. Quand on voit ce que rend le TNP à la culture dans notre ville et au secteur culturel, c'est considérable.

Quand on voit ce retour de la part d'un équipement qui rayonne et la façon dont, dans les structures culturelles des écoles, du Rize, de la MJC, d'autres théâtres comme le théâtre de l'Iris, il y a une synergie et ce que donne le fait d'avoir une structure aussi éminente avec des comédiens, une troupe, des régisseurs, une scène nationale, je crois qu'il faut être obscurci pour ne pas voir la chance que nous avons.

C'est beaucoup mieux d'avoir une grande structure qui irrigue le territoire plutôt que d'avoir une subvention qui irait un peu partout sans qu'il y ait sinon ce leadership mais cette référence sur le plan culturel.

Je voudrais vous citer quelques exemples pour cette année :

- Des expériences dans le quartier Jacques Monod (je ne fais pas du Théâtre National Populaire uniquement le théâtre de ce quartier) avec une équipe de 4 acteurs qui ont établi une présence régulière à Saint-Jean :
- la rencontre avec Wahid Chaïb qui a été accueilli au TNP à deux reprises un samedi après-midi et un samedi soir ;
- le partenariat avec l'ENM, et la participation à la semaine « Rencontres et Territoires » autour du poème (2 classes de CM2) ;
- l'invitation des écoles Jean Zay (2 classes), Émile Zola (3 classes), Marcelin Berthelot (1 classe), Anatole France (1 classe) sur les représentations du Franc-Archer de Bagnolet et du Roman de Renard, des textes qui montrent l'évolution de la langue française ;
- la délocalisation de la représentation du Roman de Renard dans deux collèges de Villeurbanne ;
- un workshop avec des étudiants de l'INSA ;
- un atelier avec des étudiants de l'AFIP ;
- un atelier avec Culture et Santé de pratique théâtrale ;
- la présentation des ateliers de pratique artistique en milieu scolaire ;
- la présentation des ateliers de pratique amateur adultes et adolescents auprès d'un grand public mais qui n'est pas le public qui vient naturellement au théâtre.

Je connais ce qu'est le Théâtre National dans cette ville, je l'ai connu avec Roger Planchon, j'ai connu le prestige qu'il avait sur le plan européen et je vois ce qu'il est devenu avec Christian Schiaretti. Sur le prestige, la qualité théâtrale est restée la même. On peut toujours discuter de ces choses-là qui sont forcément un peu subjectives, mais pour ce qui est de la culture populaire dans notre ville, une dimension que porte fortement Christian Schiaretti, c'est-à-dire comment, à partir d'un tel outil, on va irriguer les publics que je viens d'évoquer, nous avons une chance considérable.

Nous l'accompagnons sur le plan éducatif dans le cadre des différents projets que nous menons. Face à ce saut quantitatif et qualitatif que nous avons pu accomplir depuis 2011, depuis que le Théâtre National Populaire a ouvert dans son nouveau bâtiment avec ses nouveaux moyens et ses nouvelles structures, nous devrions tous unanimement ici nous réjouir et être fiers, heureux de disposer d'une telle structure à Villeurbanne.

Je vous invite à voter cette convention. Nous fêterons le centenaire du TNP en 2020. Il a été créé en 1920 au niveau national, c'est seulement en 1971-1972 qu'il est arrivé à Villeurbanne dans le cadre de la décentralisation avec Roger Planchon à cette époque.

Je mets cette délibération aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION TATATOOM – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

26 – CONVENTION DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ (GSUP) 2017-2020 DE VILLEURBANNE - QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel a demandé la parole. Madame Le Franc, si vous souhaitez dire quelques mots ?

Mme Claire LE FRANC.- Il s'agit de pouvoir déployer dans les quartiers populaires de notre ville l'un des outils à notre disposition au titre de la Politique de la Ville : la gestion urbaine et sociale de proximité.

Il nous est donc proposé ce soir de voter cette convention pluriannuelle et multipartenariale avec l'État, la Métropole de Lyon et les bailleurs de notre commune.

Cette convention nous permettra, à travers les possibilités de financement qu'elle déploie, notamment l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, de développer des actions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces actions sont fondées sur un diagnostic et un plan d'action partagés avec les cosignataires de cette convention.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter cette possibilité de conventionnement, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et les divers documents y afférents.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette convention fixe pour trois ans les objectifs pour les quartiers prioritaires à Villeurbanne. C'est un effort nécessaire.

Les priorités annoncées sont :

- réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement
- améliorer le cadre de vie des habitants

Toutefois, votre document se concentre principalement sur la seconde priorité, qui est certes utile mais pas suffisante pour redonner une vraie chance à ces quartiers.

En revanche, à Lyon, de façon plus globale, pour le quartier de La Duchère, on peut lire :
« Le projet de renouvellement urbain prévoit également une plus grande mixité sociale et des activités par l'implantation de nouveaux équipements publics, de commerces et d'activités économiques et par un important programme de démolition de logements sociaux. »

Si, à Villeurbanne, il est bien prévu quelques démolitions, je ne vois pas trace, dans votre texte ou ailleurs, d'une volonté d'implantation de nouveaux commerces et d'activités économiques. C'est regrettable.

Cela me permet de rappeler que tous ces efforts seront peu efficaces si une forte réduction du chômage n'intervient pas rapidement. D'habitude, je m'en prends au pouvoir socialiste qui était largement soutenu par la majorité municipale. Aujourd'hui, je dois changer mon propos mais M. Emmanuel Macron, s'il veut réduire les charges sociales, ce que je réclame depuis fort longtemps, n'est habilement pas très clair sur ce qu'il veut faire pour réduire le train de vie de l'État. Cela risque de limiter l'efficacité de son gouvernement.

De façon plus concrète pour nos quartiers, je note que, pour les Buers, il est constaté que « *des regroupements avec trafics et nuisances perdurent en pied d'immeubles, entraînant des difficultés à circuler librement pour les locataires...* ». Je crains que vos propositions ne soient pas très efficaces sur ce point.

Sans doute la vidéoprotection est une solution qui au moins déplacerait rapidement les trafics ! Peut-être d'ailleurs en dehors de Villeurbanne mais, pour cela, il faudrait changer radicalement de position.

De façon plus succincte, la solution pourrait être identique pour le rond-point de l'Europe.

La principale difficulté du quartier Saint-Jean est son enclavement mais, là, rien n'est prévu à court terme. Pourtant, comme nous l'avons déjà dit¹, une solution de type téléphérique entre le terminus T1 de la Feysine et la station Laurent Bonnevey serait rapide à mettre en œuvre, écologique et peu coûteuse, et permettrait un véritable désenclavement.

Pour le Tonkin et les autres quartiers, c'est l'activité commerciale qui est en déclin. Pour y remédier, il faudrait une véritable politique attractive pour les activités économiques à Villeurbanne, mais les annonces de la fermeture de la Cité des Antiquaires et de la brasserie du TNP ont récemment montré que c'était le contraire.

Je vous remercie pour votre attention. Nous voterons évidemment pour.

M. LE MAIRE.- Merci. D'habitude, nous avons des références de Boston, là, on est passé à La Duchère, c'est nettement plus modeste et plus local. Je salue votre constance pour le téléphérique à Saint-Jean pour lequel il suffit de claquer des doigts pour l'avoir, comme si c'était nous qui le faisons et qu'il n'existait pas une autorité organisatrice de transport qu'est le Sytral et que ce genre de projet sortait du chapeau, mais il sort de votre chapeau et je vous reconnais une certaine constance.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Pour reprendre le liminaire de mon propos, j'ai dit que la gestion sociale et urbaine de proximité était l'un des dispositifs de la politique de la Ville et celui-ci, vu les cosignataires, notamment les bailleurs, travaille essentiellement sur le cadre de vie des habitants.

Il existe d'autres volets, le contrat de ville voté en 2016, qui est un ensemble d'autres outils de la Politique de la Ville. Pour ce qui concerne le renouvellement urbain, c'est le PNRU ou l'ANRU, les Buers et Saint-Jean font partie de ce protocole d'accord avec l'État.

La gestion sociale et urbaine de proximité, c'est un des outils de la Politique de la Ville mais elle ne se limite pas à cet outil. Nous déployons sur l'ensemble des quartiers populaires de notre ville l'ensemble des outils que nous avons à notre disposition pour les habitants de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

27 – CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Mme Perret est absente, elle m'a fait part de son regret de ne pouvoir être présente parmi nous ce soir pour des raisons personnelles.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'objectif est louable mais je me permets d'attirer l'attention sur l'inévitable ubérisation de notre société. Le CDI protecteur ne répond plus aux demandes de notre société mondialisée. Le statut d'auto-entrepreneur sera renforcé par le gouvernement Macron. Tous les pays qui ont réduit fortement le chômage l'ont fait. Le problème est que cela crée une distorsion de concurrence avec les artisans et les commerçants qu'il faudra bien traiter.

Pour finir, nous rappelons que nous sommes favorables à un transfert progressif du financement social depuis le travail, les charges sociales voire la CSG, vers la consommation, c'est-à-dire la TVA. La TVA sociale a l'avantage de compléter le financement social des auto-entrepreneurs, mais aussi de pénaliser l'importation depuis les pays à faible protection sociale. On dit souvent que la TVA est injuste, pourtant, de nombreux pays à fort taux de TVA ont un faible taux de pauvreté. Alors qu'est-ce qui est le plus injuste : la pauvreté ou la TVA ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai vu dans votre propos celui que vous tenez quelquefois en tant que candidat mais je n'ai vu aucun rapport avec la convention.

M. Hervé MOREL.- Concurrence déloyale !

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 ENTRE L’ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D’ÉDUCATION À LA SANTÉ (ADES) DU RHÔNE, LA VILLE ET LE CCAS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

29 – CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE - CAF DU RHÔNE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L’INDÉCENCE DES LOGEMENTS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention de M. Bravo. Madame Thouvenot, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération permettra de nouer un partenariat plus étroit avec la CAF et le Service communal d'hygiène et de santé de la ville rattaché à la direction de la Santé publique. L'idée de cette convention est de mutualiser les expertises faites par les techniciens du Service d'hygiène communal dans le cadre des expertises sur l'indécence des logements afin d'éviter les doublons d'expertise.

Cette mutualisation permettra également davantage de contrôles sur la mise en œuvre coercitive de la consignation des aides au logement et de vérifier que les travaux ont bien été effectivement faits par les propriétaires avant la libération de ces aides au logement.

Je répondrai aux questions.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Le rapport de la fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France, publié chaque année, et que j'ai pour habitude de commenter, revient une nouvelle fois dans sa version 2017 alerter les pouvoirs publics sur la situation d'aggravation de nombreux foyers et personnes. Il fait aussi le bilan du quinquennat Hollande et juge les actions des gouvernements successifs décevantes et en demi-teinte pour les mal-logés.

Il est rappelé que le candidat Hollande, signataire du contrat social proposé par la fondation Abbé Pierre, s'engageait à faire de la question du logement l'un des axes prioritaires de sa politique autour de quatre piliers :

- Produire suffisamment de logements successifs dont 150 000 logements sociaux par an
- Réguler les marchés de l'immobilier et du logement et renforcer les aides publiques délivrées directement aux ménages
- Intervenir immédiatement et sans demi-mesure pour améliorer les réponses apportées aux personnes en difficulté de logement et en finir avec la mise à la rue

- Garantir l'égalité des personnes en assurant l'égalité des territoires à toutes les échelles du quartier, de la ville, du département et de la région.

Ainsi, la promesse de construction de 500 000 logements par an n'a jamais été atteinte, variant entre 340 000 à 390 000 par an, et les 150 000 logements sociaux par an n'ont jamais dépassé les 115 000 en 2013, avec une répartition entre PLS, PLUS et PLAI pour le moins discutable car ils ne répondent pas aux besoins de nos concitoyens les plus en difficulté.

Certes, la fondation Abbé Pierre fait le constat que certains choix sont bénéfiques tels que la TVA à taux réduit, la mise à disposition de terrains publics, la hausse de plafond du livret A, etc., mais elle constate que le doublement des aides à la pierre, promesse de 2012, n'a jamais été tenu, c'est le contraire qui a eu lieu, une baisse des aides de l'État.

Cela a eu pour conséquence que le logement social est de plus en plus cher, rendant les logements PLUS et PLAI neufs accessibles aux plus modestes, avec des dépassements des plafonds de loyer APL respectivement de 80 % et 49 %.

Par ailleurs, faute de logements sociaux en nombre suffisant et de revalorisation des plafonds des APL, les ménages modestes sont souvent confrontés à un parc privé qui s'avère de moins en moins accessible. Les réformes tendant à encadrer les loyers se sont révélées utiles mais incomplètes. Le décret plafonnant l'augmentation des loyers à la relocation dès 2012 dans les zones tendues a marqué une rupture importante, limitant fermement les hausses de loyer au moment du changement de locataire.

Il a été prolongé dans la loi ALUR par un dispositif plus large d'encadrement des loyers, appuyé sur des observatoires locaux, mais le changement de gouvernement intervenu en 2014 avec Manuel Valls l'a rendu à une simple expérimentation.

Néanmoins, la loi ALUR a participé à un rééquilibrage des rapports entre bailleurs et locataires. Elle protège aussi davantage les locataires menacés d'expulsion en prolongeant la trêve hivernale, en étendant les délais de remboursement des dettes de loyer, en posant le principe de maintien des allocations logement malgré la survenance d'un impayé de loyer, et en prenant en compte les recours DALO dans la procédure d'expulsion.

Pourtant, les expulsions locatives sans relogement surviennent encore contrairement aux engagements présidentiels. Elles font même un bond annuel spectaculaire de 24 % en 2015, un triste record.

Quant à l'habitat indigne, le rapport estime les politiques menées trop timides, avec un bilan mitigé. La rénovation thermique semble être un point fort avec le programme « Habiter mieux » mais qui porte des objectifs de 70 000 logements rénovés en 2016 et 100 000 en 2017 qui, cependant, ne seront vraisemblablement pas atteints, avec une volonté claire des collectivités territoriales liées, ne le nions pas, aux différentes lois de décentralisation.

Le rapport souligne là aussi des freins. La catégorie des ménages considérés comme très modestes par l'ANAH est celle qui en bénéficie le moins. L'amélioration énergétique des logements est encore trop limitée et les volumes traités restent insuffisants pour éliminer les passoires thermiques à moyen terme.

S'agissant du rapport qui nous est soumis et que nous voterons, s'il va dans le sens de l'amélioration des logements indécents, il nous semble cependant souffrir de quelques manques. Par exemple, seul le locataire d'un logement peut saisir la Ville qui effectue ensuite les démarches pouvant aller jusqu'au signalement à la CAF pour le gel des APL en attendant les travaux.

Quand le locataire sera-t-il mis au courant de ce nouveau droit ? Comment permettra-t-on réellement que les travaux soient réalisés, même si le bailleur s'y refuse ? La durée d'un an nous semble courte et les dispositions financières nulles ne sont pas de nature à pérenniser une telle démarche. Comment peut-on agir aussi dans le domaine des logements qui ne touchent pas les APL et néanmoins insalubres ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Une grande partie de votre intervention n'était pas tout à fait directement liée au rapport sauf peut-être les dernières phrases.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- J'interviendrai plutôt sur la partie sur l'indécence. Cette convention, c'est une partie du travail que la Ville conduit sur la lutte contre l'indécence des logements. Nous avons un programme d'intérêt général (PIG) signé avec l'État, la Métropole et la Ville, qui ont tous trois mandaté une association qui s'appelle Soliha, anciennement Pact-Arim, qui travaille sur l'amélioration des logements dans le parc privé, pour les ménages très modestes qui touchent des APL compte tenu de leurs ressources.

Nous estimons que les publics prioritaires à accompagner, ce sont bien ceux qui touchent les aides au logement compte tenu du niveau de leurs ressources.

Ce programme d'intérêt général aujourd'hui à Villeurbanne concerne 128 logements. Ce sont des visites d'expertise qui permettent de mettre en sécurité les habitants et éventuellement d'obtenir leur relogement si leur vie est en danger dans ce logement, et de contraindre le propriétaire à faire les travaux avec les aides de l'ANAH s'il s'engage à avoir un loyer social par la suite.

Ce n'est qu'une seule partie. Cette convention est signée pour une période d'un an. C'est une durée relativement courte mais l'enjeu n'était pas que la CAF se dédouane ou se décharge d'un certain nombre d'expertises à sa charge sur les services municipaux. Cette évaluation dans un an nous permettra de vérifier cela et sinon de rectifier le tir.

Les logements indécents sont prioritairement situés dans notre ville sur le cours Tolstoï, Maisons-Neuves et Dedieu, ainsi que la rue du 4 Août.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 ENTRE LA VILLE ET L'UNION DE GESTION RÉSEAU DE SANTÉ MUTUALISTE (RESAMUT) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE DU RHÔNE (ANPAA) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ENTREPRISE SAINT-JEAN EMERJEAN DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 – Mme Agnès THOUVENOT

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu que les interventions pourraient se faire de manière groupée. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Je répondrai aux questions puisque nous avons à plusieurs reprises parlé de Territoire zéro chômeur. Il y a aujourd'hui 12 salariés dans l'entreprise, une vingtaine d'ici le mois de juin et une quarantaine en septembre.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre soutien à ce dispositif expérimental sur Saint-Jean pour accompagner vers l'emploi des chômeurs de longue durée, dans une démarche nouvelle, grâce à la création d'Emerjean, une entreprise solidaire d'utilité sociale qui créera des emplois sur des activités normalement non couvertes par le secteur marchand, et par la création d'une association le Booster, qui gèrera le volet ressources humaines du projet.

Ce dispositif est un peu complexe mais laissons-le s'installer et donner ses premiers résultats. Vous l'avez dit, Madame, 12 salariés aujourd'hui.

Nous votons les financements de la Ville mais quid d'éventuels financements de la Métropole ? Il n'en est pas fait mention...

Ce dispositif est une action concrète sur le quartier Saint-Jean, que nous saluons. Enfin du concret, pourrais-je dire ! En effet, rappelons que le quartier Saint-Jean est un peu l'oublié de plusieurs autres politiques publiques et nous le regrettons, même si nous avons bien noté que des actions étaient menées par le TNP.

En effet, nous voulons souligner dans notre propos ces difficultés pour les politiques publiques sur Saint-Jean. C'est le cas en matière de projet urbain, de transport ou de services publics. Par exemple, la ligne 7 qui va à Bonnevey a une faible fréquence, ses horaires ne sont pas fiables. La ligne 37 ne circule pas le dimanche, ce qui pénalise les habitants. Les enfants qui vont au collège Jean Macé, pourtant pas si loin, ont une correspondance entre les lignes 7 et 37 sur un trottoir étroit où il n'est pas facile d'attendre... Pour le Sytral, on sait bien que Saint-Jean est trop petit pour y améliorer aujourd'hui la desserte.

Concernant les services publics, d'autres signes négatifs : le bureau de poste a fermé depuis plusieurs mois et le seul médecin de Saint-Jean quittera aussi le quartier dans quelques mois pour s'installer dans la maison de santé des Buers ! Les habitants prendront aussi le 7 puis le 37 sur le trottoir étroit pour aller consulter !

On ne peut pas se contenter de répondre aux habitants qu'il y a maintenant une étude du Sytral en cours sur le territoire Grande Ile, le secteur Saint-Jean/Vaulx-en-Velin pour une éventuelle ligne forte entre La Doua et Vaulx-en-Velin, qui peut-être débouchera sur une décision au mandat prochain voire dans dix ans car, au mandat prochain du Sytral, il y aura sans doute d'abord à financer le T6 entre Les Hôpitaux et La Doua via les Gratte-Ciel.

On connaît la chanson : c'est parce qu'il n'y a pas assez d'habitants à Saint-Jean qu'on ne peut pas améliorer certains services ou les maintenir, ni améliorer les transports. Certes, mais cela fait plus de dix ans que la Ville parle aux habitants du développement de Saint-Jean, d'études prospectives, de potentialités, d'études urbaines, de projets urbains. Il y a bien eu mobilisation du conseil de quartier pour réfléchir à ce projet urbain : les habitants ont travaillé voici deux ans pendant plusieurs réunions et, depuis, une concertation est ouverte par la Métropole mais quid de tout ce travail et des pistes proposées par les habitants ? Quid de la mise en place du conseil citoyen obligatoire dans le cadre du projet ANRU ?

Notre groupe souhaite vivement que la conduite des projets s'accélère sur Saint-Jean, des projets d'ampleur mais aussi des projets du quotidien pour que les habitants voient s'améliorer leur quartier sans attendre encore dix ans (on sait que ce projet urbain sera long) et cela en plus du dispositif Territoire zéro chômeur pour lequel nous voterons les délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Madame Thouvenot, comme en février où nous avons dû subventionner à hauteur de 8 000 € la mission régionale d'information sur l'exclusion, vous demandez cette fois, sur la première délibération, 15 300 € pour cette entreprise au titre de la seule année 2017 comme vous prenez le soin de le spécifier dans le texte, en gardant sous silence les autres subventions certainement accordées par la Métropole. Idem sur la deuxième délibération pour l'association Booster qui appartient au même dispositif.

Je vous avoue que notre enthousiasme de juillet 2016 est un peu retombé. Vous nous aviez vendu ce projet pour être assumé sans que la subvention publique ne s'en mêle, d'où sa novation originale qui nous avait plu. Mais finalement, à lire la convention, cette entreprise, notamment la première, qui n'a pas de but lucratif, fonctionne comme une association lambda.

Tout cela pour vous dire que nous voterons cette participation financière mais pour la dernière fois.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Il s'agit d'une expérimentation. Je ne reviens pas sur le fond, nous en avons déjà beaucoup parlé mais, puisque nous faisons un peu une évaluation au fil de l'eau, notre groupe s'inquiète du fait que, pendant que le dispositif se met en place, il y a une multiplication de délibérations liées au Territoire zéro chômeur et une multiplication de subventions, d'investissements de fonctionnement. Nous nous inquiétons sur le fait que survienne petit à petit une sorte d'usine à gaz avec, en plus, le fonds national et le manque à gagner des défiscalisations prévues par le dispositif.

Évidemment, il faudra aller jusqu'au bout de l'expérimentation qui promet pas mal d'embauches mais cela interroge le logiciel de solidarité alors que des débats sur d'autres modèles de solidarité ont été ouverts récemment et mériteraient d'être creusés davantage lorsqu'on voit comment, petit à petit, on s'embrouille plus qu'on n'éclaircit.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Chers collègues,

Je note bien la certaine prudence avec laquelle vous allez voter ou non ces deux délibérations pour des subventions d'investissement pour l'entreprise Emerjean.

Comme toute entreprise, au démarrage, il y a des investissements matériels et immatériels qui sont nécessaires à mettre en place, à solliciter. On sait que beaucoup de fonds d'investissement investissent dans les très grosses entreprises, nous avons des fonds d'investissement de l'économie sociale et solidaire qui investissent dans ce projet et la Ville « prend sa part » selon ses compétences pour permettre ces investissements.

Sachez que la Ville est loin d'être seule dans l'écriture et dans le financement de ce projet puisque la Caisse des Dépôts accompagne aussi cette création d'entreprise qui vise 150 emplois. N'importe quelle entreprise qui a même une cinquantaine de salariés à la fin d'une année a des plans d'investissement largement plus conséquents pour accompagner le développement de l'activité. Ce sont juste les enjeux d'un business plan qui a besoin de subventions d'investissement initialement, soit en apport propre soit en subvention publique qui vont permettre d'amorcer l'entreprise.

La subvention de fonctionnement vient financer des choses qu'aujourd'hui on ne fait pas forcément, sur lesquelles il y a des améliorations à apporter, notamment en termes d'accompagnement social vers l'emploi.

Aujourd'hui, dans le monde de l'insertion, on lève les freins pour aller vers l'emploi. Dans ce projet, on fait le pari que les gens sont à l'emploi et, après, on lève les freins qui existeraient encore.

On voit que cette conduite des entretiens pour repérer les compétences des gens nécessite une conduite du changement qui, là aussi, nécessite de la formation, un accompagnement des travailleurs sociaux qui le conduisent aujourd'hui. Cette subvention vient financer cela notamment.

Enfin, d'autres financeurs arrivent au tour de table. C'est un projet qui attire beaucoup de monde. La fondation Carrefour a accordé une subvention importante au projet. Nous voyons que le projet dépasse simplement l'emploi de ces personnes, c'est aussi un projet de développement territorial et d'innovation publique où les financements publics sont très minoritaires par rapport aux autres types de financement.

En revanche, la collectivité locale reste bien en pilotage du projet sans décider de tout. Nous sommes une partie prenante importante du projet et fiers de continuer. J'entends bien votre vigilance et je reviendrai vers vous pour faire état des premières évaluations mais sachez qu'aujourd'hui, il y a 12 salariés et, quand ils ont signé leur contrat de travail, 5 d'entre eux, en particulier des hommes, ont pleuré parce que, pour certains, cela faisait 8 ans qu'ils n'avaient jamais travaillé, on ne leur avait pas fait confiance.

Il se passe des choses. Nous verrons ce qui se passe sur le quartier mais nous faisons le pari que cela peut aider à la transformation du quartier et que c'est la brique sociale du développement économique, social et solidaire qui permettra d'accompagner les projets urbains par la suite.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets le premier rapport aux voix, l'entreprise Saint-Jean Emerjean.

- Adopté à l'unanimité -

Le second, l'association le Booster de Saint-Jean.

- Adopté à l'unanimité -

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – M. Frédéric VERMEULIN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe communiste.

M. Hector BRAVO.- Elle est retirée.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vermeulin, un mot ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Cela pouvait être l'occasion de dire un petit mot. Ces subventions sont attribuées à des associations qui interviennent à Villeurbanne dans le champ du handicap, qui participent notamment au conseil consultatif Ville et Handicaps pour beaucoup d'entre elles, dans un esprit très partenarial, très vivant.

Cette subvention, cette année, a pour particularité d'alimenter notamment les rencontres Ville et Handicaps qui ont lieu une année sur deux et des animations comme le Fest'Dif qui clôt cette semaine.

On peut voir apparaître des subventions un peu plus importantes pour certaines associations qui ont joué un rôle moteur, avec une belle dynamique. Cela a été une belle réussite dont nous pouvons être assez fiers. J'ai eu beaucoup de retours d'autres villes me disant que Villeurbanne avait été assez exemplaire. Nous pouvons nous en féliciter.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT POUR L'ANNÉE 2017 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Vessiller pour trois minutes. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit là d'une délibération que nous votons tous les ans pour un certain nombre d'acteurs de la prévention et de l'accès au droit.

Il s'agit de VIFFIL pour laquelle nous votons pour la première fois une subvention puisque c'est la fusion de deux associations qui œuvraient dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes, VIFF qui était une association historique villeurbannaise, et FIL qui était une association de Saint-Fons ; les deux ont fusionné pour améliorer leur action sur la Métropole.

Les trois autres, AMELY, ADL et Filactions, sont des associations que nous subventionnons depuis plusieurs années.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots pour mettre en lumière un sujet important, les violences faites aux femmes : 216 000 femmes sont victimes de violences chaque année en France. Ce chiffre, malheureusement, ne faiblit pas. Nous vivons dans un pays où il y a 86 000 viols par an dont seulement 1,5 % sont condamnés, 122 femmes sont décédées en 2015 de violences conjugales. Qu'attendons-nous pour réagir et mieux protéger toutes ces femmes en danger ?

Il est indispensable de donner les moyens financiers aux acteurs qui œuvrent dans la prévention de ces violences mais aussi dans l'accompagnement des femmes en souffrance.

Le signal envoyé par le nouveau président de la République n'est pas bon. Les droits des femmes méritent un ministère aux leviers d'action importants, et non un simple secrétariat à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le fait, par ailleurs, que la priorité donnée à ce secrétariat d'État porte sur le harcèlement de rue est malheureusement une porte d'entrée bien étroite face aux enjeux de société que constituent les droits des femmes.

Ceux-ci doivent être pensés comme une feuille de route pour un projet de société, un projet du vivre-ensemble et du mieux-vivre pour les femmes... mais aussi pour les hommes !

Nous soutenons bien sûr le financement des différentes associations et notamment celui de VIFFIL dont le travail est essentiel sur notre territoire.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Je rejoins tout à fait ce que dit Mme Vessiller dans son propos, d'autant qu'il n'a pas échappé qu'à Villeurbanne, la cause des femmes a toujours été particulièrement soutenue, que ce soit par le maire actuel qui avait en son temps, lorsqu'il a cédé son siège de député, souhaité que ce soit une femme qui lui succède en la personne de Nathalie Gautier, ou que ce soit par Pascale Crozon qui a été une combattante de chaque heure de la cause des droits des femmes, qui est aujourd'hui députée, qui souhaite à son tour que

lui succède une actrice particulièrement active des droits des femmes en la personne de l'ancienne ministre des Droits des Femmes qui a été particulièrement active dans ce domaine, et je crois particulièrement reconnue dans ce champ.

Je souscris pleinement à vos propos et souhaite que, demain, ce travail puisse être poursuivi au travers de la personne dont je viens de ne pas citer le nom.

M. LE MAIRE.- En tout cas, il faut reconnaître à Villeurbanne, à travers la création de l'association VIFF, même si elle s'appelle VIFFIL aujourd'hui, qui date de l'époque de Charles Hernu, d'avoir été, sur le problème des femmes victimes de violences, très en avance sur beaucoup de territoires et beaucoup de municipalités. Nous sommes contents, à travers cette liste de subventions, de poursuivre cet effort.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES VILLEURBANNAISES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Poncet ? Monsieur Devinaz, un mot ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- C'est une délibération que nous voyons régulièrement en séance du Conseil Municipal. Il s'agit d'attribuer des subventions à titre exceptionnel de trois types.

Le premier, c'est une aide financière au titre de la fonction sociale éducative du sport qui concernera trois clubs :

- L'ASVEL - Omnisports Lutte qui fait une action auprès de jeunes ayant un handicap mental.
- Le basket Charpenne Croix-Luizet qui a organisé un stage avec les centres sociaux autour du basket pendant les vacances.
- Le groupe Alpin universitaire qui a initié 10 jeunes à l'escalade en salle et qui maintenant se propose de les emmener en extérieur pour leur faire découvrir tout ce que l'on peut faire en montagne (ski, randonnée).

Le deuxième type d'aide financière au titre de projet exceptionnel, c'est pour le club Set de Villeurbanne qui a besoin de changer son lanceur de balles pour son école de tennis. Ce sera au bénéfice des jeunes adhérents.

Le troisième type d'aide financière, au titre de la politique ou du projet sportif local, est au bénéfice du Comité métropolitain et départemental du tennis pour une action auprès des jeunes afin de leur faire découvrir le tennis.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Il y a eu un rapport de la Chambre régionale des comptes, des remarques avaient été faites sur les associations sportives à Villeurbanne. Je voudrais savoir ce qui a été répondu et si une réponse a été faite ?

M. LE MAIRE.- Je vous signale, Monsieur Poncet, que maintenant, les rapports régionaux de la Chambre régionale des comptes, lorsqu'ils sont diffusés et présentés au sein du Conseil Municipal, sont accompagnés des réponses de la Ville. Dans ce rapport que vous avez eu, vous avez pu voir quelles étaient les réponses de la Ville. J'avoue ne pas me souvenir en détail de ce qui est concerné.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je n'ai pas de réponse, je ne me souviens pas du problème, de la nature de la réponse. Simplement, il me semble qu'aujourd'hui, dans cette ville, toute demande de subvention s'accompagne d'un dossier et, comme je m'y étais engagé voici quelques années, toutes ces demandes sont vues avec l'appui de bénévoles de l'office du sport dans une commission ad hoc.

Je pense qu'aujourd'hui nous sommes totalement dans les clous puisque, quelque part, nous distribuons des deniers publics et il s'agit de savoir comment nous les distribuons. On demande en même temps aux associations de nous rendre des comptes.

Ce que ne dit pas la délibération, c'est qu'avant de débloquent la subvention, tout club doit nous envoyer le bilan financier de son action. C'est à partir de là qu'il bénéficiera de sa subvention. Mais je ne réponds pas à votre question parce que les remarques de la Chambre régionale des comptes ne m'avaient pas frappé personnellement.

M. LE MAIRE.- Il me semble qu'il n'y avait rien dans le dernier rapport à ce sujet mais si votre question fait référence à quelque chose, d'autres délibérations dans le domaine sportif vous permettront de l'expliciter davantage et d'avoir des réponses conséquentes.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES –
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

45 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION KARNAVAL – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une association issue des rangs des étudiants de l'INSA. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS PARTENARIATS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

Mes chers collègues, merci et rendez-vous le 3 juillet pour le prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 18 heures 40.